



SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES de la GUADELOUPE

2024 - 2027

SOMMAIRE

1- Préambule	3
2- Méthodologie	4
3- Données caractéristiques du Territoire	5
4- Diagnostics thématiques, Orientations stratégiques et Actions retenues	8
4-1 LE SOUTIEN A LA PARENTALITE	9
4-1-1 Les chiffres clés	9
4-1-2 Etat des lieux : Parole d'acteurs du terrain	10
4-1-3 Enjeux	13
4-1-4 Orientations stratégiques et actions retenues	14
4-2 LA PETITE ENFANCE	22
4-2-1 Les chiffres clés	22
4-2-1-1 L'offre d'accueil individuelle	22
4-2-1-2 L'offre collective	23
4-2-2 Etat des lieux : Parole d'acteurs du terrain	25
4-2-3 Enjeux	30
4-2-4 Orientations stratégiques et actions retenues	30
4.3. L'ENFANCE	63
4-3-1 Les chiffres clés	63
4-3-2 Etat des lieux : Parole d'acteurs du terrain	65
4-3-3 Enjeux	69
4-3-4 Orientations stratégiques et actions retenues	70
4-4. LA JEUNESSE	74
4-4-1 Les acteurs de la politique jeunesse	75
4-4-2 Les Chiffres clés	76
4-4-3 Etat des lieux : Parole d'acteurs du terrain	78
4-4-4 Enjeux	82
4-4-5 Orientations stratégiques et actions retenues	82
4-5 L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	94
4-5-1 Les chiffres clés	94
4-5-2 Etat des lieux : Parole d'acteurs du terrain	97
4-5-3 Enjeux	99
4-5-4 Orientations stratégiques et actions retenues	99
5- Synthèse du SDSF	106
6- Lexique	113
7- Annexes	114

1- Préambule

Conformément à la circulaire N°DGCS/SD2C/2022/163 du 21 juillet 2022 relative à la mise en œuvre des comités et des schémas départementaux des services aux familles, les CDSF deviennent l'unique instance partenariale de pilotage en matière de modes d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité tandis que les commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants disparaissent.

Installé le 09/11/2023, sa composition (précisée par arrêté préfectoral du conformément à l'article D. 214-3 du CASF est détaillée en annexe n° 1) est étendue à 51 membres, en plus du président et des trois vice-présidents et leur gouvernance renouvelée, en conformité avec les souhaits exprimés par les représentants nationaux des partenaires localement impliqués, notamment les associations de communes.

La composition du CDSF témoigne de la diversité des politiques publiques concernées par le champ des services aux familles et illustre les rôles de chacun.

Le comité départemental des services aux familles a les missions suivantes (article D. 214-1 du CASF) :

- Il est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles et pour l'amélioration de la qualité en application de la charte nationale d'accueil du jeune enfant et de la charte nationale de soutien à la parentalité ;
- Il recueille les données relatives à la mise en oeuvre de l'article L. 214-7 du CASF et émet des propositions, notamment de partenariats, afin de favoriser l'accès des personnes en difficulté ou en situation d'insertion professionnelle à des solutions d'accueil pour leurs enfants.

2- Méthodologie

A l'issue de la mise en place du CDSF le 09/11/2023, les partenaires identifiés en séance plénière ont été associés aux travaux d'élaboration du Sdsf. La diversité des acteurs a contribué à la réalisation d'un état des lieux permettant d'enrichir le diagnostic. Plus d'une centaine d'acteurs (institutions, collectivités, associations) de terrain ont pris part à ces travaux réalisés selon le calendrier suivant :

Nov/Déc 2023	Un questionnaire Forms a été transmis à ces différents acteurs afin de leur permettre de se positionner sur les ateliers thématiques.
28/11/2023	Atelier petite enfance
21/12/2023	Atelier petite enfance
23/01/2024	Atelier parentalité
06/02/2024	Atelier enfance
20/02/2024	Atelier animation de la vie sociale
27/02/2024	Atelier jeunesse
MARS/AVRIL :	Recueil des données froides Analyse statistique et documentaire à partir de données disponibles en open data, des données territorialisées transmises par les partenaires, d'études déjà menées sur le territoire) Rédaction du Schéma
03/05/2024	Comité restreint de lecture du diagnostic territorial
JUIN A NOVEMBRE	Travail sur les fiches actions
DECEMBRE 2024	Comité de pilotage
	CDSF / Signature

3- Données caractéristiques du Territoire

Démographie

Le recul démographique s'accroît



375 845 habitants au 1^{er} janvier 2023 soit **2 631** de moins en un an



Au 1^{er} janvier 2022, 375 845 personnes vivent en Guadeloupe. Depuis 2015, la population de l'archipel diminue de 0,6 % par an en moyenne, soit près de 2 300 habitants de moins tous les ans. Cette baisse de la population s'explique par un plus grand nombre de départs que d'arrivées sur le territoire et par un faible excédent naturel. L'indice de fécondité (2,04) est cependant supérieur à la moyenne nationale (1,76). La population est encore assez jeune (81 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

Les naissances sont toujours moins nombreuses

En 2022, **4 196** enfants sont nés en Guadeloupe, soit **148** naissances de moins qu'en 2021



Taux de natalité
11,1 naissances pour 1 000 habitants

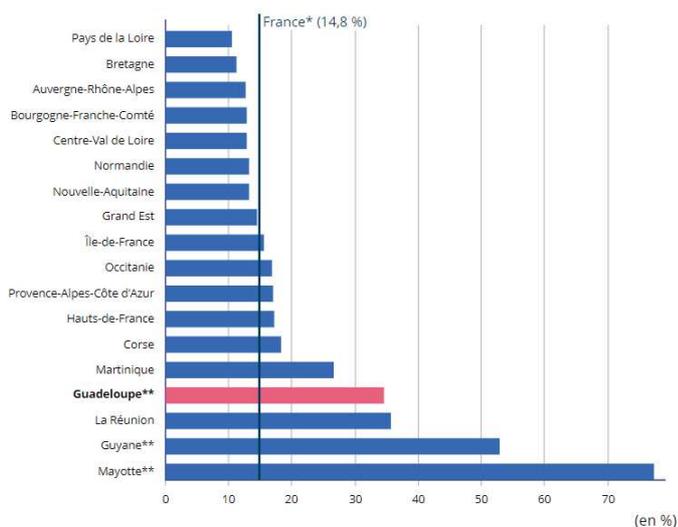
Le nombre de décès diminue mais reste à un niveau élevé

Le taux de mortalité **diminue** et s'établit à **10,7 pour 1 000** soit 1,4 point de moins qu'en 2021

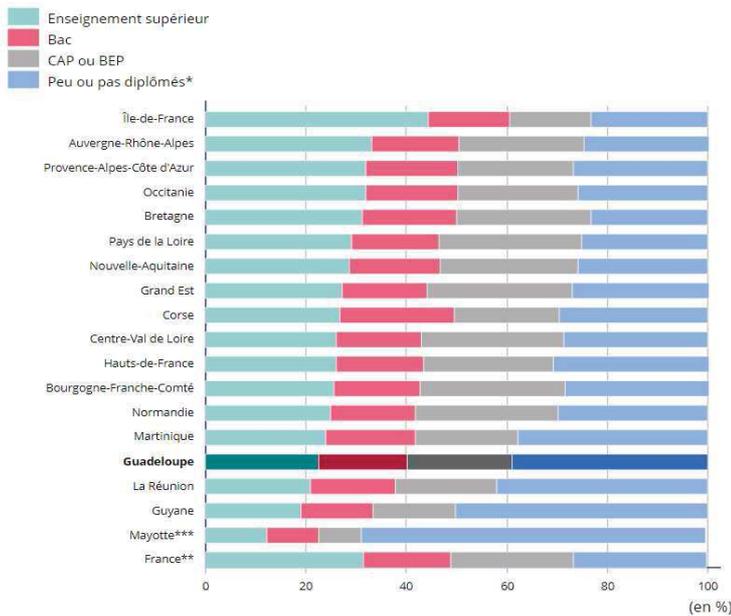


Niveau de vie médian et pauvreté

En Guadeloupe, 34,5 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté national. Comme dans les autres DOM, la pauvreté touche particulièrement les chômeurs, les familles monoparentales et les ménages jeunes. Pour les plus modestes, les prestations sociales sont la principale source de revenu.



Niveau d'éducation



En Guadeloupe, plus d'un habitant sur cinq âgé de 15 ans ou plus (22 %) possède un diplôme d'études supérieures.

À l'inverse, près de 40 % des personnes de cette même classe d'âge sont peu ou pas diplômées, contre 27 % au niveau national.

Ce phénomène est prégnant dans l'ensemble des DOM avec une acuité beaucoup plus prononcée en Guyane et à Mayotte.

Un jeune sur quatre n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation

La situation des plus jeunes sur le marché de l'emploi s'améliore : 25 % des personnes de 15 à 29 ans sont en emploi soit 2 points de plus qu'en 2019.

Cette part reste toutefois inférieure de 20 points à celle de la France métropolitaine.

Si le faible taux d'emploi des jeunes est à relativiser par le fait que la moitié d'entre eux sont encore en études, un quart des jeunes Guadeloupéens ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). **Cette proportion est deux fois plus importante qu'en France métropolitaine.** Elle reste proche de celle de la Martinique (24 %) et de la Réunion (27 %) mais moindre que celle de la Guyane (31 %) et de Mayotte (36 %).



En 2022, 19 % de la population active est au chômage en Guadeloupe, soit 2 points de plus qu'en 2021 trois quarts de la population inactive de 15 à 64 ans ne souhaite pas d'emploi pour diverses raisons. Parmi les personnes inactives ne souhaitant pas un emploi, la moitié sont encore en études ou en formation.

Figure 2 - Taux de chômage par âge, par sexe et par niveau de diplôme

Caractéristiques	Guadeloupe		France métropolitaine	
	2021	2022	2021	2022
Ensemble	17	19	8	7
Hommes	17	17	8	7
Femmes	17	20	8	7
De 15 à 29 ans	35	34	14	13

Les femmes sont les seules à invoquer la garde d'un enfant ou d'un proche (8 %).

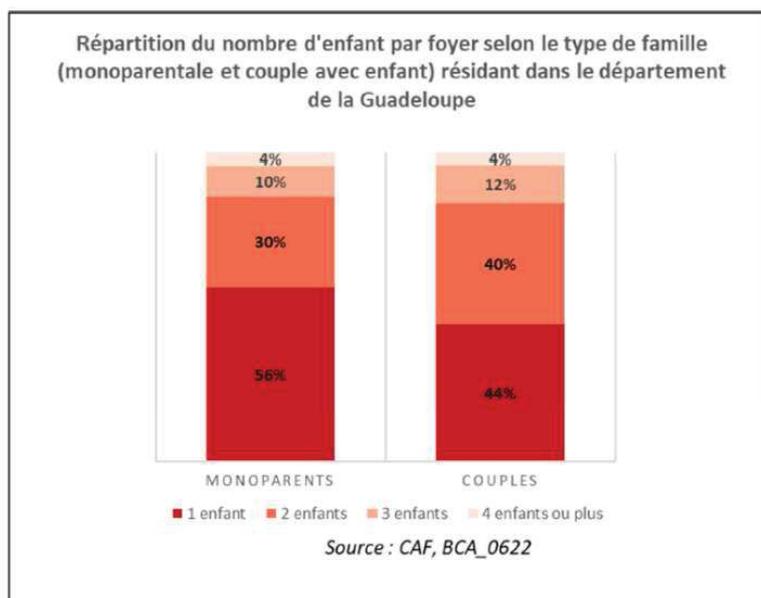
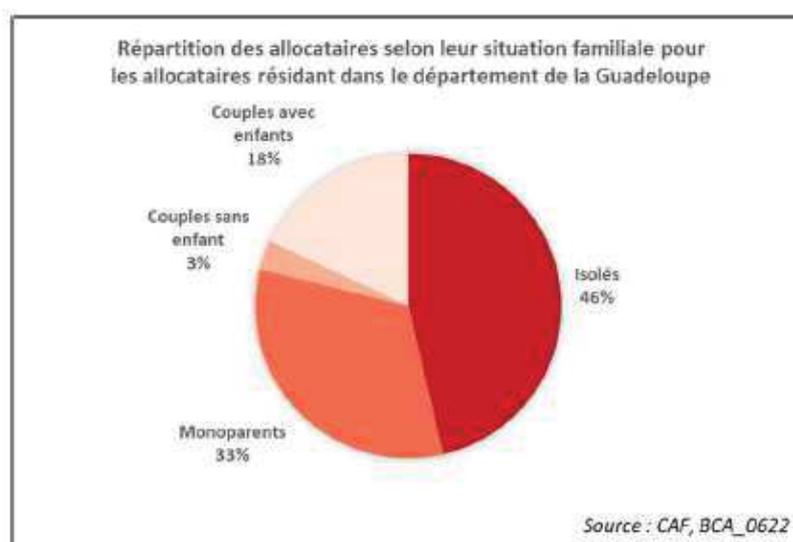
Caractéristiques des familles allocataires

120 951 Allocataires

57 088 familles allocataires allocataires

64.3% de monoparents

35,7% de couples avec enfants





4- Diagnostics thématiques, Orientations stratégiques et Actions retenues

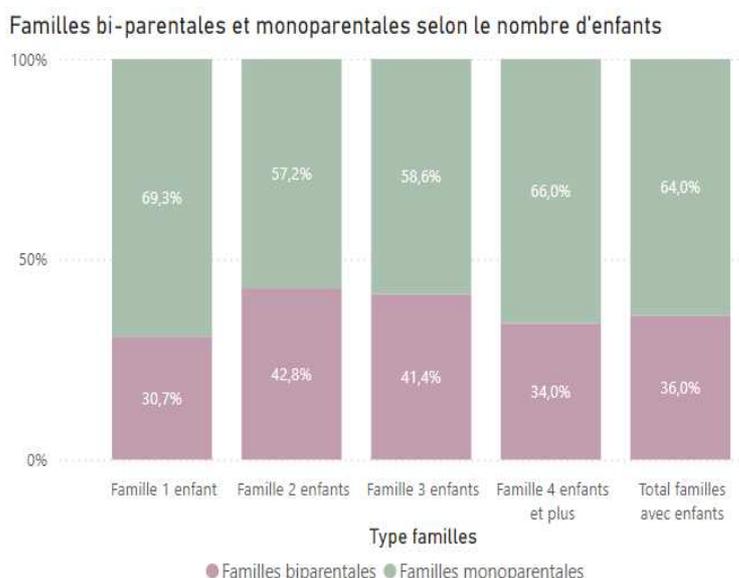
4-1 LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

4-1-1 Les chiffres clés

A l'instar des autres territoires ultramarins, la Guadeloupe se distingue par une forte prévalence de monoparentalité dont les modalités sont distinctes de l'Hexagone.

Cette monoparentalité ne fait généralement pas suite à une séparation mais commence dès la naissance et se poursuit pendant la majorité de l'enfance.

La proportion de familles monoparentales en Guadeloupe s'élève à **33 %** contre **14 %** dans l'Hexagone. La part des naissances non reconnue par le père s'élève dans le Département à 63%.



41 % des enfants dont la mère vit sous le seuil de pauvreté ont une trajectoire de monoparentalité durable.

Les familles monoparentales sont particulièrement exposées à la grande pauvreté.

En Guadeloupe, **51 590 enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille monoparentale, soient six enfants sur dix.** Ainsi, un tiers des personnes en grande pauvreté en Guadeloupe vivent dans une famille monoparentale.

Du fait de la faiblesse de leur revenu une grande part des familles de Guadeloupe dépend des prestations sociales, **60,7%** de la population perçoit au moins une prestation familiale.

La faiblesse des revenus et la plus grande prévalence de la pauvreté dans le Département s'accompagne de **difficultés d'accès à un logement propre à accueillir dans de bonnes conditions une famille avec enfants. La pauvreté a également des implications dans le domaine de l'alimentation, de l'accès aux loisirs ou de la santé ...**

Des résultats de l'ENP-DROM 2021 soulignent que **les indicateurs de santé périnatale sont globalement moins bons en Guadeloupe que ceux enregistrés au niveau de l'Hexagone.**

4-1-2 Etat des lieux : Parole d'acteurs du terrain

FORCES

- ✓ Réseau efficient sur les actions collectives et les semaines de la parentalité portées par les Maisons de la parentalité
- ✓ Des actions portées par différents acteurs institutionnels (Services de l'état, Conseil départemental, Rectorat, Caf, Ars...)
- ✓ Plateforme téléphonique gratuite dédiée (écoute liée à la parentalité)
- ✓ Une augmentation du nombre d'opérateurs d'actions de soutien à la parentalité généralistes (Clas, Reaap)
- ✓ Le déploiement du bus de la parentalité
- ✓ La création du bus de Gerty

FAIBLESSES

- ✓ Une plateforme téléphonique portée par la maison de la parentalité pas suffisamment connue et valorisée
- ✓ Réseau (collectivités + associations) à optimiser
- ✓ Critères d'éligibilité des dispositifs non maîtrisés par les porteurs de projets (Le opérateurs souhaitent être mieux informés sur les actions non éligibles, rendre les appels à projets plus accessibles, davantage de pédagogie de la part des institutions...)
- ✓ Une absence de cofinancement des collectivités et des partenaires institutionnels
- ✓ Dispositifs et bilans non valorisés auprès du grand public
- ✓ Des formalités administratives lourdes pour les opérateurs
- ✓ Délais de réponses de la Caf jugé trop long retardant la réalisation des actions
- ✓ Une communication peu adaptée au public
- ✓ Insuffisance des structures (CAMPS) sur le territoire nécessité d'avoir davantage d'équipements déployés en proximité (antennes de proximité)
- ✓ Augmentation du nombre d'orientations et d'enfants en difficulté : prise en charge précoce à généraliser
- ✓ Manque de professionnels diplômés sur le territoire
- ✓ Des animateurs insuffisamment formés
- ✓ Des violences intrafamiliales en hausse qui ont des répercussions sur le développement de l'enfants
- ✓ La peur du regard de l'autre, le rejet de passer par un travailleur social
- ✓ Des communes non couvertes par des actions de soutien à la parentalité

LEVIERS

La mise en place du comité départemental des services aux familles
Le service parentalité du Conseil Départemental
La politiques de soutien à la parentalité de la Caf déclinées dans les conventions territoriales globales
Site « monenfant.fr » (petite enfance et soutien à la parentalité)
Le dispositif aide à domicile
Le parcours arrivé de l'enfant déployé par la Caf/Cgss
La cité éducative
Le pôle ressource handicap
Le déploiement programme malin, 1000 premiers jours...

RISQUES

La difficulté de mobilité qui freine l'accessibilité aux services
L'absence d'enveloppes financières dédiées à la parentalité au sein des collectivités
La fragilité financière du secteur associatif
L'absence de mise place de process d'évaluation

Verbatim des acteurs

- Renforcer la communication autour de la plateforme et des maisons de la parentalité :
 - A destination des professionnels (secteur médico-social, social et médical)
 - A destination du tout public, plus singulièrement des publics vulnérables
- Renforcer la qualité des actions
- Amplifier L'ingénierie des porteurs de projets
- Sensibiliser / Accompagner les familles sur les enjeux du numérique (utilisation, prostitution, ...)
- Identifier les publics cibles pour mieux adapter les actions de soutien à la parentalité
- Adapter la communication aux publics et aux partenaires par une communication innovante et multi canal /Communiquer autour des équipements et services (sans acronyme)
- Accompagner les parents sur l'accueil global de l'enfant « porteur d'handicap » et des solutions proposées (rassurer et redonner confiance)
- Faciliter l'accès aux actions en développant les projets itinérants (bus, locaux mis à disposition)
- Renforcer l'information sur l'offre existante et les personnes ressources à contacter
- Favoriser l'essaimage de projets structurant sur le territoire (bus de gerty)
- Sensibiliser et prévenir les violences intra familiales dès le plus jeune âge (sexisme, reproduction des schémas familiaux, prévention des abus sexuels)
- Intégrer les acteurs solidaires aux groupes de travail concernant le soutien à la parentalité
- Renforcer la coordination entre les acteurs de l'alimentation et du social
- Faciliter l'accès aux produits alimentaires en faveur des enfants en bas âge
- Multiplier les canaux de communication : réseaux sociaux, « monenfant.fr », « sante.fr » ...
- Réseau (collectivités + associations) à optimiser sur le maillage territorial.
Sensibiliser les élus (association des maires, Union départemental des Ccas)
Favoriser la simplification administrative : bilan commun, évaluation de terrain...

4-1-3 Enjeux

ENJEUX

- Renforcer la communication autour de la plateforme et des maisons de la parentalité :
 - A destination des professionnels (secteur médico-social, social et médical)
 - A destination du tout public, plus singulièrement des publics vulnérables
- Renforcer la qualité des actions
- Amplifier L'ingénierie des porteurs de projets
- Sensibiliser / Accompagner les familles sur les enjeux du numérique (utilisation, prostitution, ...)
- Identifier les publics cibles pour mieux adapter les actions de soutien à la parentalité
- Adapter la communication aux publics et aux partenaires par une communication innovante et multi canal /Communiquer autour des équipements et services (sans acronyme)
- Accompagner les parents sur l'accueil global de l'enfant « porteur d'handicap » et des solutions proposées (rassurer et redonner confiance)
- Faciliter l'accès aux actions en développant les projets itinérants (bus, locaux mis à disposition)
- Renforcer l'information sur l'offre existante et les personnes ressources à contacter
- Favoriser l'essaimage de projets structurant sur le territoire (bus de gerty)
- Sensibiliser et prévenir les violences intra familiales dès le plus jeune âge (sexisme, reproduction des schémas familiaux, prévention des abus sexuels)
- Intégrer les acteurs solidaires aux groupes de travail concernant le soutien à la parentalité
- Renforcer la coordination entre les acteurs de l'alimentation et du social
- Faciliter l'accès aux produits alimentaires en faveur des enfants en bas âge
- Multiplier les canaux de communication : réseaux sociaux, « monenfant.fr », « sante.fr » ...
- Réseau (collectivités + associations) à optimiser sur le maillage territorial.
Sensibiliser les élus (association des maires, Union départemental des Ccas)
Favoriser la simplification administrative : bilan commun, évaluation de terrain...

4-1-4 Orientations stratégiques et actions retenues

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- Favoriser le développement et le maintien des services aux familles dans le champ de la parentalité
- Renforcer l'information et l'orientation des familles sur les services de soutien à la parentalité
- Renforcer la coordination et l'interconnaissance des acteurs et des professionnels
- Favoriser la qualité de l'offre de service proposées aux familles en application de la charte nationale de soutien à la parentalité

Fiche action n°1

Thématique	Soutien à la Parentalité
Orientation	Favoriser le développement et le maintien d'une offre de service à la parentalité
Action	Créer et conforter des équipements et services de soutien à la parentalité
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales

1. Contexte justifiant l'action :

Le contexte socio-économique du territoire de la Guadeloupe, à travers les précarités financières matérielles et les vulnérabilités, complexifie l'exercice des fonctions parentales.

51 587 enfants de moins de 18 ans vivent dans des foyers précaires. On constate une forte prévalence de la monoparentalité (33% de familles allocataires) qui commence dès la naissance et se poursuit pendant la majorité de l'enfant. 67% des familles monoparentales sont des allocataires à bas revenu. Ce faible niveau de vie engendre des risques sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, séparations, conflits parents/ados, etc.). De même, des séparations s'accompagnent de violences verbales, physiques et psychologiques avec des répercussions importantes sur les enfants. Par ailleurs, les familles sont confrontées à l'émergence de nouvelles questions telles que l'utilisation de nouveaux modes de communication par les jeunes (accès aux réseaux sociaux, utilisation de smartphones...) par exemple.

Aujourd'hui, plus de deux parents sur cinq estiment difficile l'exercice de leur rôle. Quatre parents sur dix indiquent se sentir parfois ou souvent seuls face à l'éducation de leur enfant et avoir besoin du soutien d'autres parents pour trouver des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent. La petite enfance et l'adolescence constituent les périodes durant lesquelles ce besoin d'accompagnement est le plus prégnant. Cependant, ils ne sont pas seuls face à ces questions : les différents services fréquentés par l'enfant (modes d'accueil du jeune enfant, école, activités de loisirs...), l'ensemble des adultes qui l'entourent (cercle familial ou amical, professionnels de la petite enfance, de l'éducation, de l'animation, ...) contribuent eux aussi à son éducation et ont un impact sur son devenir.

Toutefois, les parents, premiers éducateurs de leur enfant, évoquent la possibilité de trouver une écoute et des conseils dans des lieux ressources de proximité facilement accessibles,

La politique de soutien à la parentalité contribue à répondre aux évolutions des conditions d'exercice de la fonction parentale et accompagne les mutations de la famille et des normes éducationnelles.

Ainsi, elle favorise l'émergence d'équipements et de services et en vise la pérennité, pour apporter des réponses nouvelles diversifiées et individualisées, adaptées aux besoins des parents, les épaulant et les confortant dans leur mission éducative, et équitablement réparties sur le territoire.

2. Objectifs de l'action :

- Favoriser l'expression des parents ;
- Proposer des réponses dans le cadre d'une offre globale de services parentalité, visible et accessible en complémentarité des structures et services existants ;
- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation ;
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents ;
- Accompagner et prévenir les ruptures familiales, en favorisant la coparentalité ;
- Poursuivre le maillage du territoire par une offre de soutien à la parentalité de proximité.

3. Résultats attendus :

➤ **Le développement des lieux d'accueil enfants parents (Laep)**

Les Laep répondent à des objectifs de socialisation des jeunes enfants et d'accompagnement des parents. Leur amplitude d'ouverture et leur maillage sur le territoire devront être améliorés.

➤ **La généralisation du « parcours arrivée de l'enfant »**

Ce parcours sera généralisé pour renforcer l'accompagnement et l'information de tous les parents, de la grossesse jusqu'aux trois ans de leur enfant.

➤ **Le déploiement de lieux ressources : une offre de soutien à la parentalité de proximité diversifiée, innovante et accessible**

Il s'agira de soutenir une palette d'offres d'équipements et de services dédiés à la parentalité, avec des axes prioritaires adaptés aux besoins des familles : accompagnement autour des usages numériques, répit parental, accompagnement à la scolarité, soutien au départ en vacances, actions du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents...

Ces **lieux ressources** permettront notamment de regrouper la réponse parentalité dans un même lieu pour la rendre plus accessible à l'ensemble des parents et améliorer sa visibilité.

Ainsi, **le développement des Maisons des 1000 premiers jours** sera accentué. Elles visent à informer et accompagner les parents et futurs parents dans les questions qui concernent les 1000 premiers jours des enfants y compris durant la période périnatale. Elles peuvent également être utilement ouvertes aux professionnels des 1000 premiers jours, animer et alimenter une dynamique territoriale en facilitant les rencontres entre professionnels, en encourageant les partenariats croisés.

Le **déploiement des « espaces parents »** contribuera à améliorer l'information en direction des parents et l'accompagnement de la relation parent-enfant. Ce sont des espaces d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, d'animation et de coordination des actions de soutien à la parentalité au niveau local. Ils sont le plus souvent implantés dans les lieux de passage obligatoire pour les parents. Ils ont vocation à être un lieu de ressources et d'expertise pour les parents et pour les acteurs (porteurs de projet et professionnels) concernés par cette thématique.

L'accompagnement des parents d'adolescents fera l'objet d'une attention particulière pour éviter les ruptures et les conflits intergénérationnels, en valorisant la coopération entre les dispositifs d'accueil et d'écoute des jeunes et les dispositifs de soutien à la parentalité.

Les **structures et services spécialisés auprès de publics spécifiques tel que les parents incarcérés** seront également soutenus, s'ils sont cofinancés par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

(SPIP). Les structures ou services, tels que les Relais Enfants Parents (REP) permettant d'accompagner l'enfant au parloir, de travailler sur la question de la parentalité avec le parent détenu et/ou de favoriser la réinsertion des personnes détenues en soutenant leur parentalité jouent un rôle primordial dans le maintien des liens.

Les **Maisons de la parentalité** concourent à renforcer le réseau entre les acteurs de terrain dans le champ du soutien à la parentalité. Elles œuvrent à organiser à l'échelle du département des temps forts, tels que les semaines de la parentalité.

➤ **Le renforcement de l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales soit :**

- ✓ La consolidation des offres visant à apaiser les conflits et maintenir le lien enfants-parents
- ✓ L'évolution positive du nombre de bénéficiaires de la médiation familiales et du nombre d'espaces de rencontre ;
- ✓ L'évolution du bénéfice du Complément de libre choix du mode de garde pour l'emploi d'une garde à domicile ou d'un assistant maternel.

- L'évolution du nombre de **référénts famille dans les centres sociaux**. Ce sont également des ressources efficaces pour accompagner les parents dans les problématiques qu'ils rencontrent.
- L'élargissement et la simplification de l'accès aux prestations et services.
- L'amélioration du recours à **l'allocation de soutien familial**.
- L'amélioration du recours et de la connaissance des dispositifs portés pour les familles monoparentales, plus susceptibles de vulnérabilité et de précarité.
- Le renforcement des actions d'écoute personnalisée et de proximité, pour notamment répondre à un besoin d'information à des horaires différents de ceux de l'accueil physique et améliorer l'accessibilité et le recours aux services.
- **Le maillage territorial.**

4. Participants à l'action :

- La Caisse d'allocations familiales ;
- Le Conseil départemental ;
- Les Maisons de la parentalité ;
- Les établissements d'accueil du jeune enfant ;
- Les relais d'assistants maternels ;
- Le bus de la Parentalité ;
- Les coordonnateurs des Programmes de réussite éducative.

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

2025	Repérage et ciblage des structures susceptibles de devenir des lieux ressources
	Accompagnement à la création des équipements
	Mise en place une communication élargie sur les équipements, services et dispositifs.
	Mise à disposition des financements dédiés.
2026 à 2027	Mise en place d'un service itinérant permettant de pallier les problèmes de mobilité en allant directement à la rencontre des parents concernés, dans certains territoires marqués par un isolement tant d'un point de vue géographique que d'un point de vue numérique
	Mettre en œuvre la fonction de coordination dans le cadre du dispositif Promeneur du net « parentalité », pour aider et soutenir les parents en utilisant les réseaux sociaux et les canaux numériques.

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027 :

Année	2024	2025	2026	2027
Budget/institution	Caf Montant annuel moyen : 4 738 094€ (selon disponibilités financières)			

Caf		Etat	CD	Drajes	Rectorat
Dispositifs	Budget moyen	A préciser annuellement selon disponibilités financières			
Laep	151 177€				
Clas	398 361€				
Médiation familiale	338 740€				
Fnp 1 actions	569 014€				
Fnp 2 (animation)	199 046€				
Fnp 3 (fonctionnement)	52 628€				
Espaces rencontre	199 046€				
Aide à domicile	2 268 698€				
Centre social animation collective famille	414 575€				
Paej	146 809€				

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre d'heures de fonctionnement des Laep	8878	9002	+5%	+5%	+5%
Nombre d'actions Clas	46	46	+2%	+2%	+2%
Nombre d'actions Reaap	56	53	+2%	+2%	+2%
Nombre de lieux ressources à la parentalité	39	44	+5%	+5%	+5%
Nombre d'espaces rencontre	2	1	+7%	+7%	+7%
Nombre de médiateurs en Equivalents temps plein	5.75	4.75	+1%	+1%	+1%
Nombre de mesures médiation familiale terminées (selon le type : judiciaire/conventionnelle) au 31 décembre	138	-	+7%	+7%	+7%
Nombre de bénéficiaires de médiation familiale au cours de l'année	Non précisé	-	+7%	+7%	+7%
Nombre de Référents familles (en ETP)	16	18	19	20	20

Fiche action n° 2

Thématique	Soutien à la Parentalité
Orientation	Renforcer l'information et l'orientation des familles sur les services de soutien à la parentalité
Action	Valoriser le site monenfant.fr comme le site de référence des services aux familles
Pilote(s)	CAF

1. Contexte justifiant l'action :

Le site « www.monenfant.fr » a été lancé le 13 mai 2009. A l'origine, il fût développé par la Branche famille à destination des familles et des professionnels du secteur de l'enfance, de la jeunesse. Il propose des services (des moteurs de recherche géolocalisée, des simulateurs, un service de demande de mode de garde en ligne) et des outils (des actions locales parentalité, une information personnalisée, un espace documentaire).

Au cours de la période de la Convention d'objectif et de gestion 2013-2017, son contenu s'est progressivement élargi à la parentalité.

Toutefois, malgré une très forte fréquentation, les faits suivants ont été relevés :

- Le recul de l'activité des assistants maternels ;
- La baisse du recours au Complément de libre choix du mode de garde ;
- Le déficit d'image de l'accueil individuel (accueil assuré par une garde à domicile ou par un assistant maternel exerçant à son domicile ou en Maison d'assistant maternel).

Cela démontre une insuffisance de connaissance et/ ou d'informations sur l'accueil individuel.

De même, l'accueil occasionnel n'est pas assez mis en œuvre dans les structures d'accueil collectif, et le taux d'occupation de ces équipements reste, pour certains, très insuffisant.

Or, tous les besoins ne sont pas pourvus.

Les parents n'ont vraisemblablement pas suffisamment de visibilité sur les actions et les initiatives menés par des acteurs locaux sur leur territoire. Quant aux professionnels, ils ne diffusent pas suffisamment les informations susceptibles d'accompagner les familles.

Par ailleurs, l'usage d'internet s'est répandu dans les familles d'aujourd'hui et une offre pléthorique s'est développée sur internet, que ce soit sur des volets d'information, de mise en relation parents-professionnel ou de service en ligne. Ces sources diverses, à vocation commerciale, sont le plus souvent partielles et biaisées par les aspects pécuniers.

Aussi, la refonte du site monenfant.fr, de 2018 à 2022, fût un projet stratégique pour la Branche famille avec pour ambition de :

- Devenir un portail de référence permettant notamment de valoriser l'offre d'accueil individuel ;
- D'accompagner les familles tout au long de leur vie de parents ;
- D'apporter une véritable plus-value aux partenaires de la branche ;
- Donner plus de visibilité aux professionnels de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

"Monenfant.fr", qui possède une légitimité et une crédibilité forte auprès des familles, devient un véritable levier, à valoriser, pour la déclinaison des politiques enfance, jeunesse, parentalité et permet de :

- Déployer un accès à une source d'information digitale et de services qui soient gratuits, adaptés et crédibles sur l'ensemble du territoire autour des offres d'accueil ;
- Faire face à la profusion de sites internet commerciaux dédiés aux modes de garde et aux informations incertaines en matière de soutien à la parentalité.

2. Objectifs de l'action :

- Accompagner les familles dans leurs parcours de parents ;
- Proposer une offre moderne, en adéquation entre les besoins des parents et les attentes des professionnels, performante et simple d'utilisation ;
- Constituer un point d'information central pour les familles tout au long de leur parcours de parents et/ou dans des situations spécifiques ;
- Améliorer la lisibilité du partenariat tant sur le secteur de l'enfance, de la jeunesse que de la parentalité ;
- Valoriser les actions et services mis en place par les différents professionnels, les spécificités et les actions territoriales ;
- Renforcer la coordination et l'interconnaissance des acteurs et des professionnels ;
- Renforcer la visibilité du site.

3. Résultats attendus :

- Un accès plus aisé des parents à l'information ;
- Des démarches facilitées pour la recherche de mode d'accueil ;
- Des informations centralisées en un seul lieu ;
- Une meilleure visibilité des politiques petite enfance, enfance, jeunesse et de soutien à la parentalité ;
- Une augmentation de la fréquentation du site.

4. Participants à l'action :

- La Caisse d'allocations familiales ;
- Les relais petite enfance ;
- Les lieux d'accueil enfants-parents ;
- Les professionnels de la petite enfance ;
- Les centres sociaux et les espaces de vie sociale ;
- Les Maisons de la parentalité et autres acteurs parentalité ;
- Les institutions (Conseil départemental, Etat, ...).

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

1er semestre 2025	Elaboration d'une boîte de communication (flyer promotionnel présentant de façon ludique le site monenfant.fr, affiches, ciblant autant les professionnels de la petite enfance que les parents, guides, ...).
2025	Présentations du site aux différents partenaires (assistants maternels, Relais assistants maternels, Conseils départementaux, intercommunalité et commune, etc.).
2025 à 2027	Diffusion de post sur les réseaux sociaux afin de toucher tous les publics
2025 à 2027	Requêtage de la Caf pour cibler certaines familles (ex : futurs parents) suivis de campagnes sms visant à aller consulter le site
2025 à 2027	Mise en ligne régulière de l'actualité petite enfance et parentalité, pour donner au grand public de la visibilité sur le site monenfant.fr.
2025 à 2027	Transmission et diffusion des informations par les partenaires
2025 à 2027	Mises à jour régulières des informations par les acteurs.

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027

Année	2024	2025	2026	2027
Budget/institution	Caf			

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de structures répertoriées sur le site MEF	Non précisé	100%	100%	100%	100%
Nombre de structure mettant à jour leurs informations sur le site	Non précisé	100%	100%	100%	100%
Fréquentation du site	Non précisé	Cf indicateur national	Cf indicateur national	Cf indicateur national	Cf indicateur national

4-2 LA PETITE ENFANCE

4-2-1 Les chiffres clés

4-2-1-1 L'offre d'accueil individuelle

L'accueil individuel consiste à faire accueillir son enfant par un(e) assistant(e) maternel(le) exerçant à son domicile, en Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM), ou par une garde à domicile.

Les données clés :

➔ **535** Assistants maternels en activité

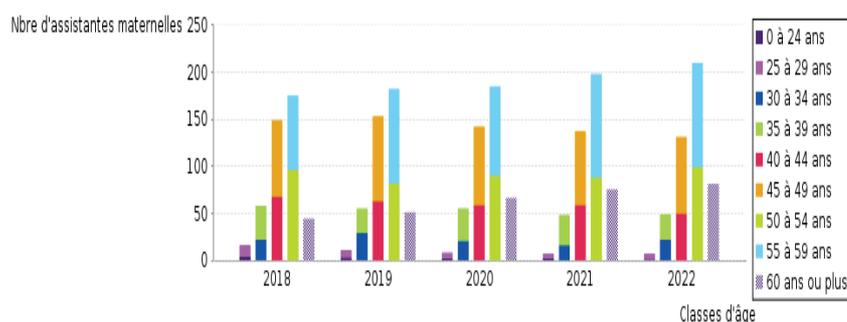
➔ **1904** enfants de moins de 6 ans accueillis en 2022

➔ Une évolution du nombre d'assistants maternel de **+6,6%** entre 2021 et 2022

➔ En 2022 **57,2 %** des parents choisissent davantage de faire garder leurs enfants dans leurs communes de résidence.

Une attractivité du métier en déclin

⊘ Près de **60%** des assistants maternels ont plus de 50 ans et 15 % de ces professionnelles ont plus de 60 ans.



Département GUADELOUPE

SOURCES : Acoess-Centre Paiement, MAJE

4-2-1-2 L'offre collective

L'accueil collectif en établissement d'accueil du jeune enfant - Eaje

Les structures d'accueil collectif permettent de recevoir des enfants de moins de 6 ans dont les parents travaillent, suivent une formation ou sont à la recherche d'un emploi.

La gestion des établissements d'accueil collectif relève pour l'essentiel des associations relevant de la loi de 1901 et des organismes privés à but lucratif. Les communes gestionnaires d'un Eaje sont au nombre de 3 (Basse Terre, Pointe à Pitre, Sainte Anne).

Il existe plusieurs catégories de structures pouvant accueillir les jeunes enfants (R. 2324-17 du code de la santé publique) :

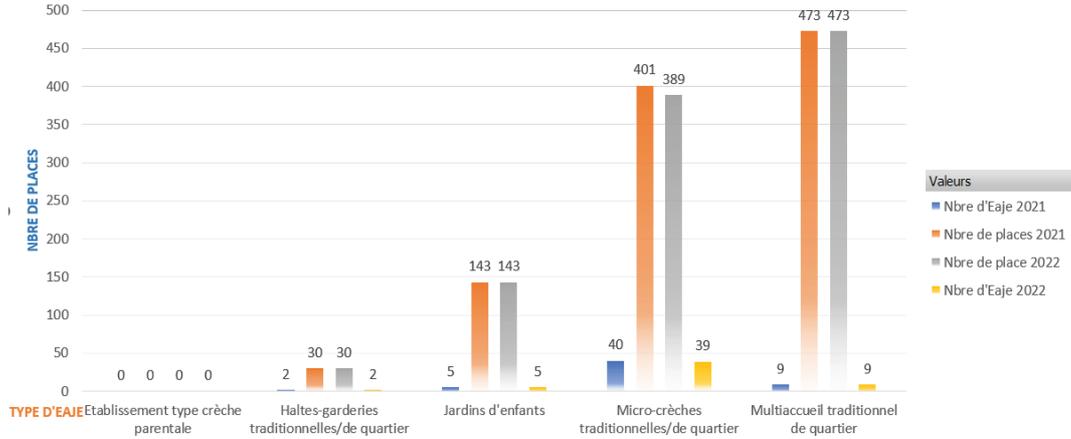
- L'établissement multi-accueil (établissement qui offre au moins 2 types d'accueil différents, régulier ou occasionnel),
- La crèche parentale,
- La halte-garderie, qui accueille des enfants de manière ponctuelle ;
- La crèche familiale, qui allie accueil chez une assistante maternelle et accueil en structure collective ;
- La micro-crèche qui ne peut accueillir que 12 enfants au maximum ;
- Le jardin d'enfants (accueil des enfants de plus de 2 ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel)

 **94** Eaje agréés par la PMI (Protection maternelle et infantile)

 **2460** places agréées par la PMI (Protection maternelle et infantile)

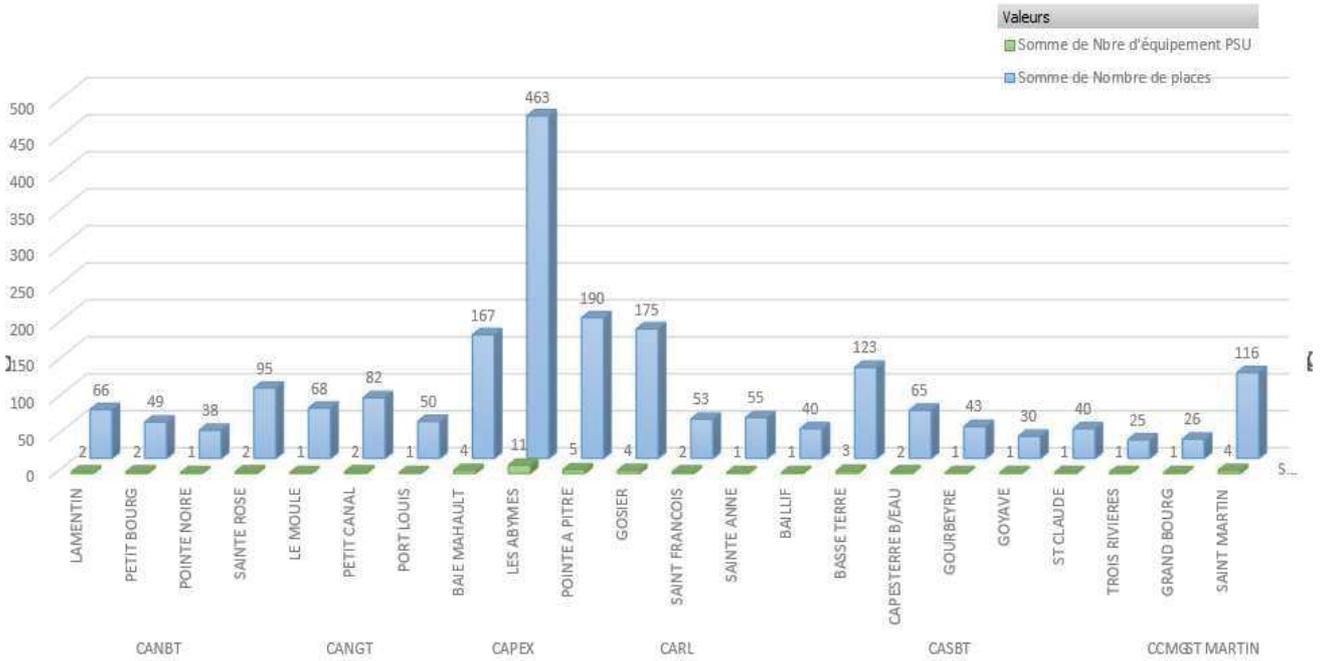
Nbre d'Eaje 2021 Nbre de places 2021 Nbre de place 2022 Nbre d'Eaje 2022

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - EAJE



40% des places sont concentrées sur Cap excellence. Des communes rurales faiblement couvertes.

Nombre de Places et d'équipements PSU par commune au 31/12/2023



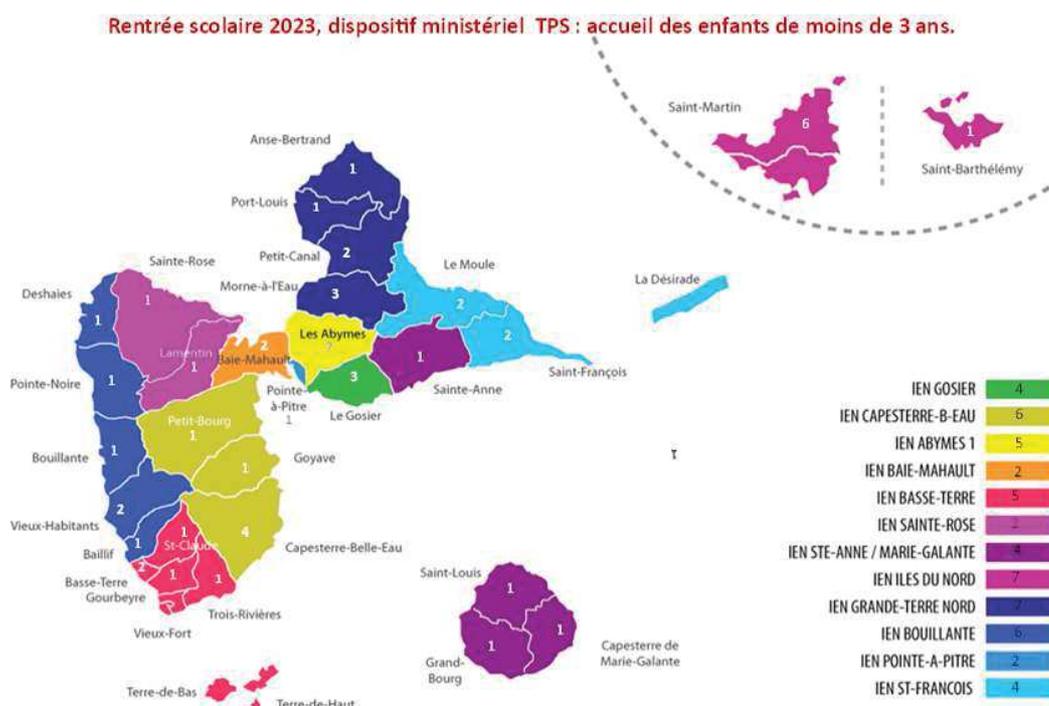
➤ Les très petites sections

« Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école »,

Facteur de réussite et de lutte contre les inégalités, elle doit désormais se concevoir dans une nécessaire prise en compte des besoins de l'enfant et de son développement ce qui suppose une étroite collaboration avec les familles, les municipalités et les autres structures d'accueil de la petite enfance.

54 classes de Toutes Petites Sections qui accueillent des enfants de 2 ans en 2023.

1 188 places en TPS



Une offre collective globale (Eaje et TPS) de 3648 places

FORCES

Une offre de formations dans le département (Ifsi, puéricultrice, auxiliaire de puéricultrice)
Des professionnels du secteur de la petite enfance engagés et motivés
Des modes d'accueil diversifiés mais en nombre insuffisant
Une qualité de service qui s'améliore
Des contrôles réalisés par la Pmi dans les structures pour lesquelles il y a eu des signalements
Le déploiement de la démarche de détection et d'accompagnement des structures fragiles par la Caf
L'enquête Filoué permettant d'avoir des données plus fines sur les publics accueillis en crèche
Un système de financement rénové avec la mise en place des bonus territoires liés avec la signature d'une CTG

FAIBLESSES

- Une forte disparité territoriale.
- L'offre ne permet pas de couvrir les besoins des familles
- Des communes dépourvues de solutions d'accueil (côte sous le vent, dépendances)
- Des structures non conventionnées par la Caf
- Des inégalités d'accès pour les familles à faibles revenus
- Un nombre encore trop important de femmes qui renoncent à un parcours d'insertion
- Des enfants en situation de handicap non accueillis
- Des besoins différents selon les territoires d'où la nécessité de mieux connaître les besoins des familles
- Un faible taux de couverture par rapport au national.
- Parcours laborieux des familles pour obtenir une place
- Difficultés de mobilité des assistants maternels
- Une ingénierie insuffisante pour mobiliser les financements (fonds européens)
- Absence d'interlocuteurs au Conseil régional permettant de faciliter l'accès aux fonds européens dans le champ de l'insertion ou du développement durable
- Une absence de coordination entre les collectivités, la Pmi, la Caf.
- Des porteurs de projets qui ne voient pas leur projet aboutir faute d'accompagnement de la Pmi
- Une insatisfaction des acteurs de la petite enfance au regard de l'accompagnement et des relations avec le personnel de la Pmi
- Les assistants maternels font part de leurs difficultés à obtenir leurs agréments dans le cadre d'un renouvellement entraînant un risque de rupture de droits (Paje)
- Le rôle et les missions des Relais petite enfance sont méconnus
- Des assistantes maternelles frileuses de se déplacer avec les enfants et qui ne participent pas aux actions RPE
- Une augmentation de signalements des parents et des hôpitaux.
- Les taux d'encadrement ne sont pas toujours respectés.
- Non-respect des normes d'hygiène et/ou d'encadrement dans certaines structures

OPPORTUNITES

- Mise en place du service public de la petite enfance qui place les collectivités au cœur de la politique petite enfance
- Mise en place du CDSF
- Existence de fédérations actives sur le territoire
- La plateforme monenfant.fr
- Volonté des partenaires institutionnels et associatifs
- Des projets innovants qui se généralisent sur le territoire
- Enveloppes nationales Caf dédiées au renforcement d'une offre d'accueil de qualité

RISQUES

- **Difficulté de mobilité qui freine l'accessibilité aux services**
- **L'absence d'enveloppe financière dédiée à la petite enfance au sein des communes**
- **La fragilité financière du secteur associatif**
- **Impact des Tps sur l'accueil des enfants de la section des grands**
- **Procédure d'agrément simplifiée, purement administrative, pas de psychologue, pas d'analyse de la pratique systématique**
- **Risques d'isolement et de non-qualité dans l'accueil individuel**
- **Une évolution de la convention collective va engendrer une revalorisation des salaires**

VERBATIM DES ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE

- Il faut créer le cadre de référence de la politique petite enfance
- Créer des IME petite enfance (0-6 ans)
- Créer des Maisons d'accompagnement, d'appui parental (accompagner les familles monoparentales, sans domicile, durant les 1000 premiers jours)
- Afin de favoriser la meilleure prise en charge du jeune enfant de la naissance (surtout auprès des jeunes parents), créer des « cours » pour le collègue ou l'ado simulerait d'avoir un bébé. Il devrait en avoir la charge pendant plusieurs jours... Puis avoir des temps d'analyse entre eux sur leur vécu
- Créer un complexe réunissant : Eaje, Ephad, Accueil AM, accueil de nuit et centre de formation
- Projet d'inclusion adaptation liaison crèche-école maternelle – AM- enfant porteur de handicap
- Créer un guichet unique à l'échelle du département afin d'orienter les familles vers les places disponibles dans leur secteur
- Créer un service de soutien aux équipes (libérer la parole)
- Organiser des journées inter-crèche afin de permettre aux salariés d'échanger sur leurs pratiques et expériences
- Instaurer dans toutes les structures un livret d'accueil des salariés, des stagiaires et également pour les parents afin de leur présenter les grandes lignes du projet de la structure
- Créer des conseils de famille afin que celle-ci ait la possibilité de porter ses idées et faire des suggestions quant aux modalités de l'accueil
- Effectuer une étude de la population catégorisée sous le nom de « petite enfance » afin d'évaluer finement sa réalité, ses perspectives, ses besoins pour s'épanouir. Ensuite voir ce qui est mobilisable (existant) et à créer pour répondre. Il faut aussi définir ce qu'on souhaite pour cette population qui sera adolescente dans 20 ans et amenée à son tour, à prendre des responsabilités et à concevoir ce qu'il convient de mettre en place pour les nouvelles générations. Un idéal de développement d'éducation, de soins, appelle à évoluer dans le temps.
- Création d'un centre de formation dédié aux assistants maternels /analyse des pratiques
- Création d'une fédération départementale des professionnels de la petite enfance
- Effectuer un travail cohérent avec les différents partenaires de sorte qu'il y ait une politique partagée et défendue par tous
- Création de crèches familiales avec des assistants maternels du secteur dans une structure multi- accueil avec un Rpe pour une qualité de la prise en charge et des séances d'échanges 1 fois par mois avec les parents sous des thématiques pour éviter les tensions
- Camion itinérant gratuit pour informer la population sur la petite enfance avec des professionnels différents (les différents modes d'accueil, les prestations, les démarches pour enfants porteurs de handicap, accompagnement psychologique et orientation .

4-2-3 Enjeux

ENJEUX

- Rompre le déterminisme de la pauvreté dans une logique de prévention et d'investissement social dès le plus jeune âge
- Faire de l'accueil inclusif une réalité au sein de tous les modes d'accueil
- Garantir à chaque famille une place d'accueil de qualité pour son jeune enfant
- Lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil
- Replacer le respect des besoins des jeunes enfants au cœur des objectifs, pratiques et contrôle de l'accueil du jeune enfant et ainsi réattirer vers les métiers de la petite enfance de nouveaux professionnels
- Réduire les inégalités de territoire

4-2-4 Orientations stratégiques et actions retenues

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- Améliorer la coordination entre les acteurs de la PE (Conseil départemental, Caf, collectivités) afin de mieux accompagner les acteurs engagés dans le développement de l'offre, grâce à un soutien financier partenarial renforcé et un accompagnement en matière d'ingénierie
- Renforcer l'accessibilité aux familles en soutenant le développement et le maintien des solutions de modes de garde individuelles et collectives
- Renforcer l'information et l'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant
- Faciliter le recours à l'accueil individuel et accompagner la qualité des pratiques et des carrières professionnelles
- Renforcer la qualité de l'accueil et de l'offre de service petite enfance

Fiche action n°3

<u>Thématique</u>	Petite Enfance
<u>Orientation</u>	Améliorer la coordination entre les acteurs de la PE (Conseil départemental, Caf, collectivités) afin de mieux accompagner les acteurs engagés dans le développement de l'offre, grâce à un soutien financier partenarial renforcé et un accompagnement en matière d'ingénierie.
<u>Action</u>	Mettre en place une instance petite enfance de régulation et d'aide à la décision
<u>Pilote(s)</u>	Conseil Départemental / ETAT / Caisse d'Allocations Familiales

1. Contexte justifiant l'action :

Les missions du Département sont d'œuvrer afin que l'enfant évolue dans des conditions optimales. Pour se faire, cette instance pourra faciliter les prises de décisions concernant les porteurs de projet, les établissements actifs afin de maintenir un accueil de qualité.

2. Objectifs de l'action :

- Mettre en place une instance pluridisciplinaire pour la prise de décision sur les situations présentées ;
- Créer une commission pour les réunions d'information trimestrielles concernant les porteurs de projet ;
- Proposer une programmation des formations indispensables pour l'accueil du jeune enfant.

3. Résultats attendus :

- Des décisions plus rapides avec des indicateurs suivant le motif ;
- Des porteurs avec un projet plus abouti ;
- Amélioration des pratiques professionnelles actualisées, veille juridique.

4. Participants à l'action :

- Professionnels Petite enfance du Département ;
- Personnel de la CAF et de l'Etat.

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

1er trimestre 2025	Référencement des besoins
	Codification (couleurs) des fragilités / besoins des opérateurs.
	Transmission des informations aux différents participants
2ème et 3ème trimestres 2025	Elaboration d'un calendrier des différentes rencontres (1 fois par trimestre) Fréquence à préciser
	Echanges sur les divergences, les demandes des porteurs de projets (formation, rénovation, ...)
	Statuer sur les accompagnements et les sommes à allouer
4ème trimestre	Bilan de l'action
	Ajustement des enveloppes budgétaires si nécessaire Ajustement de la cartographie pour 2026

Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027

Année	2024		2025		2026		2027	
Budget/institution	CD	50 000€	CD	20 000€	CD	20 000€	CD	20 000€

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Délai de prise de décision	Non précisé	3 à 6 mois	3 mois	3 mois	3 mois
Participants aux Réunions	Non précisé	Acteurs de la PE PMI/CAF/ DEETS	Acteurs de PE PMI/CAF DEETS	Acteurs de la PE PMI/CAF/ DEETS	Acteurs de la PE PMI/CAF DEETS
Nombre de formations réalisées/structure	Non précisé	Séminaire ACM organisé par le CD à destination des gestionnaires EAJE	2 formations par an/ une par semestre	2 formations par an / une par semestre	2 formations par an / une par semestre
Nombre de situation traitée/ l'instance	Non précisé	Pas de situation traitée	Réunion trimestrielle selon situation	Réunion trimestrielle selon situation	Réunion trimestrielle selon situation



Fiche action n° 4

Thématique	Petit Enfance
Orientation	Déploiement du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) Améliorer la coordination entre les acteurs de la PE afin de mieux accompagner les acteurs engagés dans le développement de l'offre, grâce à un soutien financier partenarial renforcé accompagnement en matière d'ingénierie
Action	Faciliter la mise en œuvre du SPPE : Développer et pérenniser des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre sur l'ensemble du territoire
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales

1. Contexte justifiant l'action :

Le service public de la petite enfance (SPPE) vise à garantir un accueil de qualité à tous les enfants et à leurs familles. Son déploiement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville constitue un enjeu majeur car il participe au soutien des enfants ainsi qu'à l'insertion de leurs parents.

Les premières années de la vie d'un enfant sont décisives. Pour lui permettre de réaliser son plein potentiel, il a besoin d'un environnement à la fois sécurisant et stimulant. Permettre à davantage de familles d'accéder à des modes d'accueil participe donc à une stratégie de prévention et d'investissement social.

Afin de promouvoir le SPPE, la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023/2027 signée entre l'Etat et la Cnaf prévoit la mobilisation de la branche Famille dans l'élaboration et le soutien au déploiement du service public de la petite enfance en accompagnant les partenaires.

Le SPPE porte de fortes ambitions en matière de création de places en accueil collectif et individuel tout en maintenant une vigilance pour pérenniser les places existantes.

Au titre du SPPE, les communes ont été désignées comme autorités organisatrices par la loi. La Caf est l'interlocuteur privilégié des collectivités ; tant pour l'ingénierie dans la réalisation de nouveaux projets que pour l'accompagnement sur la gestion des équipements existants.

En constante mutation, le territoire guadeloupéen doit continuer à attirer et à offrir aux familles des équipements de qualité. Le service public de la petite enfance est donc un enjeu pour l'attractivité et le développement des territoires.

Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des territoires.

Pour autant, le déploiement du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) dans nos territoires suppose des leviers adaptés aux réalités des collectivités territoriales.

C'est dans ce cadre que la Caisse d'allocations familiales (Caf) travaille de concert avec les acteurs du territoire, et plus particulièrement les collectivités territoriales, le Conseil Départemental et le secteur associatif pour identifier les coordinations possibles autour des enjeux de la petite enfance et plus largement du développement social des territoires.

2. Objectifs de l'action :

- L'information des parents ;
- Le développement, le maintien et la diversification des solutions d'accueil ;
- Le financement des places en maîtrisant le reste à charge des collectivités et des familles ;
- L'accompagnement et le contrôle de la qualité de l'offre d'accueil.

3. Résultats attendus :

- Le déploiement d'offres nouvelles de places en accueil collectif et individuel ;
- L'augmentation du nombre places sur le territoire ;
- L'amélioration de l'information et de l'accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil du jeune enfant ;
- Le renforcement de l'attractivité du mode d'accueil individuel ;
- Les démarches des parents facilitées ;
- La coordination des acteurs sur le territoire.

4. Participants à l'action :

- La Caisse d'allocations familiales ;
- Le Conseil départemental (protection maternelle et infantile) ;

- Les communes ;
- Les professionnels de l'accueil collectif et de l'accueil individuel.

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

- 1- S'appuyer sur les projets sociaux de territoire élaborés dans le cadre des conventions territoriales globales (Ctg) afin de connaître le nombre de places d'accueil à créer sur chaque commune.
- 2- Mettre en place un comité de pilotage partenarial pour accompagner la réflexion et la création de places.
- 3- Identifier des locaux facilement accessibles aux familles ou du foncier permettant la construction d'établissements d'accueil de jeunes enfants.
- 4- Solliciter l'avis de la Pmi afin de vérifier que les locaux sont adaptés à l'accueil des jeunes enfants
- 5- Faire une estimation de l'ensemble des coûts à prévoir en fonctionnement et en investissement afin de vérifier la capacité de cofinancement de l'opération.
- 6- Elaborer un projet d'investissement respectant la réglementation en vigueur (normes bâtementaires et superficie des locaux pour l'accueil des enfants). Le projet doit être soumis à la PMI pour obtention de l'avis technique d'opportunité.
- 7- Formuler des demandes d'aide financière en investissement et/ou fonctionnement auprès de différents partenaires.
- 8- Elaborer un projet d'établissement et de fonctionnement à soumettre à la PMI pour l'obtention de l'autorisation de fonctionnement.
- 9- Suivi du projet par l'ensemble des partenaires dans le cadre d'une instance partenariale (COFIL).
- 10- Contractualiser avec les partenariats

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027 :

Année	2024	2025	2026	2027
Budget/année	Plans crèches / Fonds de modernisation des EAJE : 10 869 335€			
Budget/institution	Caf	Caf	Caf	Caf

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de places supplémentaire d'accueil collectif PSU financées	2059	+121	+150	+135	+153



Fiche action n° 5

Thématique	Petite Enfance
Orientation	Améliorer la coordination entre les acteurs de la PE (Conseil départemental, Caf, collectivités) afin de mieux accompagner les acteurs engagés dans le développement de l'offre, grâce à un soutien financier partenarial renforcé et un accompagnement en matière d'ingénierie.
Action	Créer des places d'accueil répondant aux besoins spécifiques des familles (inclusion des enfants porteurs de handicap /répit des familles/ crèches Avip)
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales

1. Contexte justifiant l'action :

Les modes d'accueil du jeune enfant constituent un instrument efficace permettant de concilier la vie familiale et la vie professionnelle. Ils apparaissent aussi comme un moyen de lutte contre les inégalités sociales en prenant en charge les enfants des familles les plus démunies. En effet, certaines d'entre elles, par leur situation précaire, cumulent des difficultés spécifiques auxquelles les dispositifs classiques d'accueil du jeune enfant ne permettent pas toujours une réponse adaptée à leur besoin de garde.

La législation applicable aux modes d'accueil du jeune enfant comporte depuis 1998 des dispositions tendant à favoriser l'accueil des enfants de familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Au-delà du principe général de non-discrimination, les articles L. 214-7 et D. 214-7 du code de l'action sociale et des familles, confortés par la réforme de service aux familles de 2021, posent une obligation pour les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) de garantir une place d'accueil sur vingt au minimum pour les enfants à la charge de demandeurs d'emploi et de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Créé en 2016 par convention entre l'Etat, la Cnaf et Pôle Emploi, le label « crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle » (Avip) est décerné à des Eaje qui soutiennent particulièrement les parents de jeunes enfants en recherche d'emploi, en leur réservant des places d'accueil dans

des proportions significatives et en établissant un lien étroit et constant avec les acteurs de l'insertion professionnelle, via un accompagnement personnalisé.

En outre, en lien avec le travail sur le soutien à la parentalité, l'accueil des enfants en situation de handicap et le répit parental, sont aussi des priorités de la Branche famille et doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière.

Il apparaît donc nécessaire d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil et adapter l'offre aux besoins des familles les plus précaires. Pour cela, les structures doivent travailler à la mise en lien des familles avec des partenaires locaux susceptibles de répondre à leurs problématiques. L'accompagnement global des parents, pour une société inclusive, s'appuie donc sur un travail de maillage partenarial et de mise en réseau autour des familles.

2. Objectifs de l'action :

- Favoriser l'accueil inclusif ;
- Engager les professionnels de la petite enfance dans l'inclusion des enfants porteurs de handicap ;
- Lever les freins périphériques au retour à l'emploi ;
- Favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des enfants de moins de 3 ans ;
- Permettre le bénéfice d'un accompagnement personnalisé en vue de l'insertion socioprofessionnelle ;
- Accompagner la parentalité.

3. Résultats attendus :

- L'augmentation du nombre de places d'accueil dans les Eaje ;
- Le développement de solutions d'accueil adaptées aux besoins spécifiques des parents (insertion, répit, handicap...) ;
- L'augmentation du nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis dans les Eaje ;
- L'augmentation du nombre de crèches « Avip » ;
- L'accueil, par les Eaje, d'au minimum 20% d'enfants de moins de 3 ans dont les parents sont en parcours d'insertion ;
- L'augmentation du nombre d'enfants, de parents en parcours d'insertion, accueillis dans les Eaje ;

- L'appropriation par les parents et les professionnels de la petite enfance des recommandations en matière de repérage précoce des handicaps, de socialisation, de répit parental ;
- La mise en œuvre effective du pôle ressource handicap ;
- Le développement du répit parental.

4. Participants à l'action :

- La Caisse d'allocations familiales ;
- Le Conseil départemental (la Protection maternelle et infantile, bénéficiaires du Revenu de solidarité active) ;
- Les relais petite enfance ;
- Les travailleurs sociaux ;
- France Travail ;
- La Mission locale ;
- Les Centres médico-psychologiques / établissements médico-sociaux ;
- L'Etablissement public de santé mentale ;
- Les centre d'hébergement et de réinsertion sociale ;
- Le pôle ressource handicap.

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

1er semestre 2025	Communication sur les dispositifs existants (vers les familles et vers les professionnels et organismes)
	Identification des besoins particuliers en s'appuyant notamment sur les diagnostics territoriaux
	Identification des opérateurs pouvant créer des places d'accueil
	Sensibilisation et formation des professionnels à l'accueil inclusif
	Engagement contractualisé des acteurs
	Adhésion des Eaje à la charte des crèches à vocation d'insertion professionnelle
	Repérage et orientation des parents vers les crèches Avip
	Orientation des familles et/ou professionnels vers le pôle ressource handicap
2ème semestre 2025	Repérage et orientation des parents vers les crèches Avip
	Référencement des crèche « Avip » sur MEF
2025 à 2027	Accompagnement à la création de places d'accueil
	Mise à disposition des financements afférents.

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027

Année	2024	2025	2026	2027
Budget/institution	Caf : 10 148 415€ sur la période			

Caf		Etat	CD	Rectorat
Dispositifs	Budget	A définir annuellement		
Plan crèche	10 148 415€			
Bonus mixité sociale	885 225€			
Bonus inclusion handicap	86 107€			

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation au 31 déc. 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre total de places offertes par un accueil formel	2 059	+5%	+5%	+5%	+5%
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH ou dont le handicap est en cours de détection accueillis en EAJE PSU	Non précisé	A préciser au 31/12			
Part des EAJE PSU du département bénéficiant du bonus inclusion handicap	-	30%	35%	40%	50%
Nombre de crèches PSU labellisées « à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) » le département	-	20	+25%	+25%	+50%
Part des EAJE PSU bénéficiant du bonus mixité sociale	-	47%	60%	75%	90%

Fiche action n° 6

Thématique	Petite Enfance
Orientation	Renforcer l' accessibilité aux familles en soutenant le développement et le maintien des solutions de modes de garde individuelles et collectives
Action	Mettre en place des actions de promotion de l'accueil individuel (Semaine de la petite enfance, journée des assistants maternels, séminaires petite enfance ...)
Pilote(s)	Conseil Départemental

1. Contexte justifiant l'action :

Le Département est l'acteur principal concernant les modes d'accueil du jeune enfant. Aussi, pour le parent, il est indispensable qu'il puisse avoir connaissance des différents modes afin d'accéder à celui le plus approprié à sa situation.

2. Objectifs de l'action :

- Créer et actualiser les outils d'information pour le public ;
- Faciliter l'accès aux aides pour l'accueil de leur enfant ;
- Réaliser des manifestations autour de la petite enfance.

3. Résultats attendus :

- Un public plus informé sur les modes d'accueil pour leur choix ;
- Taux de l'occupation des structures en hausse ;
- Meilleure communication et cohésion entre les différents acteurs.

4. Participants à l'action :

- Personnel du Département ;
- Les familles ;
- Le personnel institutionnel ;
- Assistants maternels, gestionnaires EAJE/ MAM.

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

1er trimestre 2025	Mise en place d'une plateforme dématérialisée au sein du Conseil Départemental afin d'informer le public de la répartition des structures existantes pour chaque commune Dispositif en collaboration avec les partenaires institutionnels : CAF et Etat.
2ème trimestre 2025	Accompagner les parents pour leurs choix du mode d'accueil adapté à leurs situations et à leurs besoins
3ème trimestre 2025	Mise en place d'une réunion d'information à destination du grand public par une distribution d'un support numérique comportant de cartographies des structures existantes et le nombre d'assistants maternels disponibles pour chaque commune
4ème trimestre 2025	Bilan de l'action (adhésion des familles au dispositif mis en place) Mise en place de questionnaire de satisfaction

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027 :

Année	2024		2025		2026		2027	
Budget/institution	Séminaire SACM/EAJE	14.444€	CD	20 000€	CD	20 000€	CD	20 000€

7. Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Taux d'occupation des structures	Non précisé	Agréments Assistants maternels Avis technique d'opportunités des crèches fixant la capacité d'accueil	Mise à jour des dossiers des structures existantes et des nouvelles structures	Mise à jour des dossiers de structures existantes et des nouvelles structures	Mise à jour des dossiers de structures existantes et des nouvelles structures
Nombre de communication au public/an	Non précisé	Séminaire SACM en mars 2024	Collaboration DRAJES/ PMI	2 réunions d'information par an	2 réunions d'information par an
Différent support d'information utilisé	-	Collaboration PMI DRAJES : Elaboration d'une charte de fonctionnement en 2024, Support numérique, veille juridique	Support numérique, réforme et veille juridique	Support numérique, réforme et veille juridique	Support numérique, réforme et veille juridique

Fiche action n° 7

Thématique	Petite Enfance
Orientation	Faciliter le recours à l'accueil individuel et accompagner la qualité des pratiques et des carrières professionnelles
Action	Renforcer et enrichir la formation des assistantes maternelles, en incluant un volet sur l'accueil des enfants en situation de handicap.
Pilote(s)	Conseil Départemental

1. Contexte justifiant l'action :

En tant que conseil départemental de la Guadeloupe, cette initiative s'inscrit dans une démarche de réponse adaptée aux besoins éducatifs, sociaux, et économiques spécifiques au territoire. Les justifications suivantes soulignent la nécessité d'une telle action :

1.1 Contexte socio-économique

- **Une forte demande de garde d'enfants de qualité :** La Guadeloupe connaît une augmentation des jeunes ménages, souvent en situation de précarité économique, nécessitant des solutions fiables et accessibles pour la garde d'enfants. Les assistantes maternelles jouent un rôle clé dans ce dispositif.
- **Soutenir l'emploi local et l'insertion professionnelle :** Former les assistantes maternelles contribue à leur professionnalisation, renforçant ainsi leur employabilité et leur reconnaissance en tant qu'actrices du développement de la petite enfance.

1.2 Réponse aux enjeux éducatifs et sociaux

- **Accompagnement au développement de l'enfant :** Une formation enrichie permet aux assistantes maternelles de mieux comprendre les besoins des enfants, notamment dans des contextes spécifiques comme les familles monoparentales ou multiculturelles, et de contribuer positivement à leur développement cognitif, affectif et social.

- **Prévention des inégalités dès la petite enfance** : Une formation renforcée leur donne les outils pour identifier et intervenir face à des signes précoces de troubles du développement, ou des situations de vulnérabilité sociale ou familiale

Formation axée sur le principe et le fondement de la loi handicap du 11 février 2005.

1.3 Adaptation aux réalités locales

- **Sensibilité culturelle** : Le contexte guadeloupéen, riche de son histoire et de sa diversité culturelle, nécessite une approche pédagogique qui valorise les spécificités locales tout en restant en phase avec les normes nationales.
- **Besoins spécifiques liés à l'insularité** : Les assistantes maternelles doivent souvent gérer des situations particulières comme l'éloignement des infrastructures éducatives ou des périodes de crise, par exemple, les catastrophes naturelles (cyclones, séismes).

1.4 Alignement avec les priorités institutionnelles

- **Renforcer la qualité des services de la petite enfance** : Cette action s'inscrit dans les priorités départementales visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants de 0 à 6 ans.
- **Mise en conformité avec les exigences légales** : L'évolution des réglementations, notamment celles portant sur la certification et l'agrément des assistantes maternelles, appelle une actualisation régulière de leurs compétences.

1.5 Apport à la société guadeloupéenne

- **Stimulation de la cohésion sociale** : Les assistantes maternelles bien formées sont des relais essentiels entre les familles, les enfants et les institutions, contribuant ainsi à une société plus solidaire.
- **Promotion de la parité et de l'autonomisation des femmes** : Cette formation contribue à améliorer la situation économique et professionnelle des femmes, qui représentent la majorité des assistantes maternelles.

En conclusion, en tant qu'acteur central de la politique de la petite enfance, le conseil départemental de la Guadeloupe a un rôle clé à jouer dans la professionnalisation et l'accompagnement des assistantes maternelles. Cette action permet d'assurer un service d'accueil de qualité, adapté aux besoins des familles, et de participer au développement harmonieux des enfants sur le territoire.

2. Objectifs de l'action :

- Evaluer les organismes de formation présent sur le département pour les assistants maternelles ;
- Evaluer les demandes des professionnels (assistants maternelles) sur le terrain ;
- Proposer des formations complémentaires à l'existant ;
- Organiser des sessions de formation sur le handicap chez l'enfant.

3. Résultats attendus :

- Une visibilité des formations proposées sur l'année 2024 (Etat des lieux) ;
- Programmation de session de formation en adéquation avec les demandes ;

- mise en place des premières sessions dernier trimestre 2025.

4. Participants à l'action :

- Personnel du Conseil Départemental et EPSM ;

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

1^{er} trimestre 2025 : état des lieux :

- Nombres d'organismes proposant des formations aux assistants maternels (présentiel et ou en distanciel)
- Formation proposée aux assistants maternels durant 2024 et taux de participation
- Etablir un questionnaire en vue des assistants maternels sur leurs demandes et leur participation aux formations

2^{ème} trimestre 2025 : évaluation

- Envoyer et récupérer les questionnaires de façon dématérialisé

3^{ème} trimestre 2025 :

- Exploitation des questionnaires
- Organisation d'un programme de formation
- Inscription des stagiaires sur les premières sessions

4^{ème} trimestre 2025 :

- 1 à 2 dates de formation dont au moins une sur le handicap (loi du 11 février 2005)

L'organisation sera portée par le service des agréments.

Les programmes de formation sera mis en place en priorité avec les compétences des professionnels de terrain.

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027 :

Année	2024		2025		2026		2027	
Budget/institution	CD	50 000€	CD	20 000€	CD	20 000€	CD	20 000€

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre d'assistant maternel formé dans l'année	Non précisé	75	75	100	100
Nombre d'assistant formé sur le handicap	Non précisé	0	50	75	100
Nombre de formation proposée	Non précisé	5	6	6	6

Fiche action n° 8

Thématique	Petite Enfance
Orientation	Renforcer la qualité de l'accueil et l'offre de service petite enfance
Action	Identifier et faciliter la rénovation des Eaje vétustes par un accompagnement coordonné CD / Caf
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales / Conseil départemental

1. Contexte justifiant l'action :

Le développement d'une offre d'accueil du jeune enfant de qualité est une priorité de la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) sur la période 2023 - 2027. De plus, il apparaît que de nombreuses structures d'accueil du jeune enfant rencontrent des difficultés à rénover leur équipement.

Ainsi, parallèlement aux créations de places nouvelles, le soutien à la qualité et à la pérennisation de l'offre d'accueil existante est indispensable.

L'accompagnement à la rénovation s'inscrit dans une démarche d'accompagnement global visant à la résorption des difficultés. Le Conseil départemental, garant de la bonne évolution des enfants, souhaite également mettre en œuvre, avec la Caf, un soutien aux établissements en difficulté.

Les ambitions sont de favoriser un développement régulé du secteur de la petite enfance, de pérenniser une offre d'accueil de qualité et de poursuivre le rééquilibrage territorial de cette offre pour les familles.

2. Objectifs de l'action :

- Réaliser une cartographie de l'ensemble des Eaje, par particularités et par degré de vétusté ;
- Favoriser le développement régulé du secteur de la petite enfance ;
- Pérenniser une offre d'accueil de qualité ;
- Poursuivre le rééquilibrage territorial de l'offre pour les familles ;
- Soutenir la pérennisation des équipements (Crèches et Maisons d'assistants maternels) ;
- Anticiper et prévenir d'éventuelles fermetures des structures ;
- Restaurer l'attractivité des structures ;
- Améliorer la qualité du service rendu aux familles et la qualité d'accueil des enfants ;
- Accompagner la mise en conformité des locaux aux exigences réglementaires ;
- Renforcer l'adaptation du bâti aux enjeux de la transition écologique ;
- Améliorer les conditions de travail des professionnels.

3. Résultats attendus :

- L'augmentation de l'attractivité de la structure et de son taux d'occupation ;
- La pérennité des équipements ;
- Des professionnels motivés ;
- Moins de fermetures d'établissements ;
- Des propositions adaptées aux demandes des usagers ;
- Une large couverture des équipements d'accueil du jeune enfant sur le territoire.

4. Participants à l'action :

- Caisse d'allocations familiales ;
- Conseil départemental (SCAF, médecins, Pmi) ;
- Etablissements d'accueil du jeune enfant.

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

1er semestre 2025	Réalisation d'un diagnostic partagé relatif à l'état des structures
	Codification de l'état des structures par des codes couleurs
	Ciblage des équipements éligibles à la modernisation
	Information des structures sur la réglementation relative aux normes et sur les actions à mener
2ème semestre 2025	Mise en place d'une commission Caf/ Conseil départemental
	Priorisation des aides à attribuer selon l'état des lieux
	Accompagnement aux projets
	Analyse des projets présentés
	Mise à disposition des outils financiers
	Mise en œuvre de la rénovation/réhabilitation
2026 à 2027	Evaluation et réajustement de l'état des lieux

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027 :

Année	2024	2025	2026	2027
Budget/institution	Caf : 730 000€ annuellement (moyenne)			

7. Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de contrôles conjoints Caf / CD réalisés dans des EAJE PSU	Non débuté	Non débuté	4	6	8
Nombre de visites de contrôle dans les EAJE PSU réalisées par la Caf	Non débuté	Non débuté	5	6	7
Nombre de visites de contrôle dans des EAJE réalisées par le CD (tous EAJE confondus)	Non précisé	Non précisé			
Nombre d'injonctions émises par le CD à des EAJE	Non précisé	Non précisé	A préciser au 31/12	A préciser au 31/12	A préciser au 31/12
Nombre de fermetures d'établissements décidées par le président du conseil départemental	Non précisé	Non précisé	A préciser au 31/12	A préciser au 31/12	A préciser au 31/12
Nombre de fermetures décidées par le préfet	Non précisé	Non précisé	A préciser au 31/12	A préciser au 31/12	A préciser au 31/12
Evolution de la mise aux normes des établissements	Non précisé	Non précisé	A préciser au 31/12	A préciser au 31/12	A préciser au 31/12



Fiche action n° 9

Thématique	Petite Enfance
Orientation	Renforcer l' accessibilité aux familles en soutenant le développement et le maintien des solutions de modes de garde individuelles et collectives
Action	Mettre en place une offre d'ingénierie renforcée
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales

1. Contexte justifiant l'action :

La politique d'accueil du jeune enfant poursuit des objectifs multiples : la lutte contre la reproduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge, l'accès et le maintien dans l'emploi des parents, l'égalité entre les femmes et les hommes, le répit parental, l'inclusion des enfants en situation handicap, le développement et l'épanouissement des enfants.

Cependant dans le département de la Guadeloupe, l'accueil des jeunes enfants demeure marqué par de fortes inégalités sociales et territoriales et par une offre d'accueil globalement insuffisante. Pour répondre au double objectif de maintien de l'offre existante et de maîtrise des coûts, **le renforcement de l'accompagnement des gestionnaires d'établissements s'avère nécessaire.**

L'objectif est de contribuer à la qualité et à la performance des établissements d'accueil de la petite enfance et ainsi prévenir les fermetures de places.

Cet enjeu se traduit par le déploiement d'une offre de service et d'accompagnement personnalisé auprès des structures qui se trouvent en difficulté, c'est à dire ayant un faisceau de signes de fragilisation :

- **Fragilité économique** : déficit récurrent, prix de revient trop élevé au regard du service rendu, taux d'occupation faible, absentéisme, etc.
- **Fragilité administrative** : difficultés à remonter les données justifiant de l'activité aux partenaires financiers, respect des calendriers, alertes lors d'un contrôle (sur pièce ou sur place), non-respect des conditions d'accueil pouvant entraîner une fermeture temporaire ou définitive etc.
- **Fragilité organisationnelle** : dysfonctionnements au sein de l'association ou du service petite enfance de la collectivité, conflit avec les salariés, etc.

Cet accompagnement personnalisé pourra s'appuyer un ensemble de dispositifs qu'il convient d'identifier afin de définir et structurer l'offre et en faciliter le recours par les gestionnaires :

- Dispositif IDA de la Caf : Informer détecter accompagner
- L'offre collective et individuelle du CEPAJE de la Cnaf
- L'offre de formation proposée par Unifformation
- Le DLA – Dispositif local d'accompagnement

2. Objectifs de l'action :

- Accompagner et contrôler la qualité de l'offre d'accueil afin de garantir à tous les enfants un accueil au moins conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant ;
- Partager le diagnostic des forces et faiblesses de la structure en lien avec le territoire d'implantation ;
- Elaborer un plan d'actions visant à améliorer le fonctionnement et l'optimisation des moyens ;
- Favoriser la diversification de l'accueil de nouveaux publics (recours à l'accueil occasionnel, partenariat avec France Travail pour accueillir des publics en insertion, accueil d'enfant en situation de handicap, etc.) ;
- Diversifier les sources de financement.

3. Résultats attendus :

- Contribuer à développer et pérenniser des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre en tout point du territoire ;
- Favoriser l'ingénierie du secteur de la petite enfance et sécuriser les financements accordés ;
- Renforcer la qualité de l'accueil.

4. Participants à l'action :

- La Caisse d'allocations familiales
- Unifformation
- Le CEPAJE national
- Le Conseil départemental (protection maternelle et infantile)
- Le Conseil régional

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

Calendrier	Actions
1er trimestre 2025	Recenser l'offre d'accompagnement existante par partenaires
	Prospecter et compléter l'offre existante par de nouveaux services
	Mettre en place des réunions de concertation avec Uniformation
2 ^{ème} trimestre 2025	Créer un catalogue permettant d'identifier les acteurs et les offres d'accompagnement et de formation
	Communiquer sur l'offre identifiée
	Déploiement de l'offre
4 ^{ème} trimestre 2025	Evaluation et mise à jour de l'offre

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027 :

Année		2024	2025	2026	2027
Caf	Ida	Mobilisation des ressources Caf et Cnaf			
	Cepaje				

7. Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre d'EAJE bénéficiant d'un appui à l'ingénierie renforcée (par le dispositif Informer-Détecter-Accompagner ou par le Centre d'expertise pour l'accueil du jeune enfant de la Cnaf)	Non mis en œuvre	30%	60%	90%	100%
Nombre d'EAJE bénéficiant de l'axe qualité du Fonds publics et territoire (FPT)	Non mis en œuvre	30%	60%	90%	100%

Fiche action n° 10

<u>Thématique</u>	Petite Enfance
<u>Orientation</u>	Renforcer la qualité de l'accueil et l'offre de service petite enfance
<u>Action</u>	Améliorer l'articulation des acteurs autour du suivi, de l'accompagnement et du contrôle des établissements
<u>Pilote(s)</u>	CD/CAF/DEETS

1. Contexte justifiant l'action

Cette mission revient au Département en sa qualité de chef de file. Le Président a à cœur d'offrir un accueil de qualité pour l'ensemble des enfants guadeloupéens.

2. Objectifs de l'action

- Actualiser l'état des lieux des accueils existants ainsi que des porteurs de projets ;
- Avoir une visibilité sur les besoins des usagers afin qu'ils fassent un choix adapté à leur situation ;
- Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet ;
- Poursuivre des contrôles réguliers d'établissement pour maintenir la qualité.

3. Résultats attendus

- Une vue réaliste de l'ensemble des établissements avec des codes couleurs suivant les besoins ;
- Une meilleure coordination entre les acteurs.

4. Participants à l'action

- Ensemble des professionnels œuvrant dans la petite enfance du Département ;
- Les partenaires : CAF, DEETS.

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action

Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027

Année	2024		2025		2026		2027	
Budget/institution	Séminaire SACM/EAJE	14 444€	CD	20 000€	CD	20 000€	CD	20 000€

- Subvention aux EAJE : 50 000€
- Subvention pour les développements Accueil parents-enfants : 4 000 €
- Subvention de structure ACCPE et MAM : 15 000 €
- Subvention aux entreprises pour amélioration de la qualité d'accueil des structures ACC PE et MAM : 2 000€
- Subvention aux établissements communaux : 10 000 €

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Dématérialisation du système (Interface commun)	Non précisé	-	A définir	A définir	A définir
Temps de constitution du dossier *	Non précisé	3 à 6 mois	2 mois	1 mois	1 mois
Nombre de contrôle EAJE binôme (DPT, CAF)	Non précisé	Irrégulier	1 contrôle par an	1 contrôle par an	1 contrôle par an
Nombre de réunions accompagnement Porteur projet DPT/CAF 1f/trim	Non précisé	Séminaire SACM organisé en mars 2024	Réunion semestrielle	Réunion semestrielle	Réunion semestrielle

* 3 étapes :

- 1 : dossier administratif (+subvention)
- 2 : plan du local et aménagement (Sécurité)
- 3 : Personnel
- 4 : Avis Technique projet (DPT, CAF, DRAJES)

Fiche action n° 11

Thématique	Petite Enfance
Orientation	Favoriser l'émergence d'une nouvelle offre d'accueil
Action	Développer les dispositifs passerelles
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales

1. Contexte justifiant l'action :

Les classes passerelles désignent une formule partenariale, interinstitutionnelle associant services de la petite enfance et école visant l'accompagnement d'un jeune enfant et de sa famille à l'entrée à l'école maternelle.

La circulaire du 18 décembre 2012 accueil en école maternelle fixe les contours de leur développement dans le cadre de la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

2. Objectifs de l'action :

Il s'agit d'un accueil en milieu mixte dans des dispositifs conçus localement pour favoriser la réussite scolaire des enfants, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, leurs familles sont éloignées de la culture scolaire.

Les objectifs sont de l'ordre de quatre :

- Faciliter la séparation progressive de l'enfant de son milieu familial pour améliorer les conditions d'entrée à l'école.
- Proposer à l'enfant un accompagnement personnalisé vers les premiers apprentissages, en respectant son développement.
- Permettre aux parents de tisser des liens avec l'école pour pouvoir accompagner l'enfant tout au long de sa scolarité.
- Accompagner et soutenir l'exercice de la fonction parentale et accompagner les familles dans leurs projets de développement personnel et professionnel.

3. Résultats attendus :

Les effets attendus portent sur la prévention des difficultés et la réduction des écarts à l'entrée à l'école maternelle.

Le Schéma départemental des services aux familles offre un cadre partenarial concerté de développement de la scolarisation visant :

- un équilibre des modes d'accueil des jeunes enfants sur le territoire.
- une offre complémentaire de l'existant pour l'accompagnement à l'exercice de la parentalité.

4. Participants à l'action :

- Le Rectorat
- La Caf
- Les EAJE
- Les collectivités

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

Calendrier	Actions
1er trimestre 2025	Recenser l'offre existante sur le territoire
	Prospecter et compléter l'offre existante par de nouveaux services (soutien à la parentalité, partenariat avec les EAJE...)
	Mettre en place des réunions de concertation avec les différents acteurs institutionnels : Rectorat - Caf
2 ^{ème} trimestre 2025	Elaboration d'une convention
	Communiquer sur l'offre
	Déploiement de l'offre complémentaire
4 ^{ème} trimestre 2025	Evaluation et mise à jour de l'offre

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027 :

Année	2024	2025	2026	2027
	Mobilisation des ressources Rectorat et Caf selon disponibilités			

7. Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de classes passerelles développées	Non précisé	-	+5%	+5%	+5%
Nombre de bénéficiaires	Non précisé	-	+5%	+5%	+5%



Fiche action n° 12

Thématique	Petite Enfance
Orientation	Renforcer l'information et l'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant
Action	Créer des Relais petite enfance-RPE sur toutes les communes de plus de 10 000 habitants
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales

1. Contexte justifiant l'action

Les relais petite enfance (Rpe) sont définis au sein de l'article L 214-2-1 du Code de l'action sociale et des familles (Casf) comme un « service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels ». Leurs missions sont également enrichies au sein du Casf par le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance.

Le travail sur l'information et l'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant reste essentiel. Il contribue à une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle et permet de lutter contre le non-recours. Il doit accroître la visibilité d'une part des services souffrant d'un déficit de notoriété auprès des parents (ex : crèches familiales, crèches parentales, crèches d'entreprises...) et d'autre part les dispositifs de soutien à la parentalité.

A ce titre les Rpe accompagnent les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil et offrent aux professionnels de l'accueil individuel - accueil qui consiste à faire accueillir un enfant par un assistant maternel exerçant à son domicile ou en Maison d'assistant maternel, ou par une garde à domicile - un cadre pour échanger et améliorer leurs pratiques professionnelles.

Lieux d'information, de rencontres et d'échanges, forts de leur connaissance fine de leur territoire et de leur capacité à s'adapter aux spécificités et aux besoins précis des familles, les Rpe permettent d'affiner la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil. Ce sont donc des acteurs incontournables du secteur de la petite enfance.

Au 31/12/2024 le département compte 13 communes de plus de 10 000 habitants, dont 7 couvertes par 1 RPE soit 54 % de la cible.

RPE Existants					
	Commune	Population	Nbre d'équipement	Equipement	Gestionnaire
1	POINTE-A-PITRE	14 576	1	RELAIS D'I GENIUS UDAF	UDAF
2	Baie Mahault	31 370	1	LAEP KAZ TI MAO	VILLE DE BAIE-MAHAULT
3	GOSIER	27 437	1	RPE/LAEP DE MONTAUBAN	PEOPLE AND BABY
4	SAINTE ANNE	24 518	1	RPE/LAEP SAINTE-ANNE	SMAPE (Structure Multi-Accueil Petite Enfance) VILLE DE SAINTE-ANNE
5	MORNE-A- L'EAU	16 089	1	LAEP/RPE	ASSOCIATION LES BRAS OUVERTS
6	LE MOULE	22 949	1	RPE LES ORCHIDÉES	MAIA VILLAGE
7	SAINT CLAUDE	10 900	1	RPE DE SAINT CLAUDE	RPE/LAEP ENFANCE POUR TOUS
8	GOURBEYRE	7 780	1	RPE TI-MOUN GOUBE	VILLE DE GOURBEYRE
9	GRAND- BOURG	4 813	1	PE LA KAZ VERTE	ASSOCIATION MAG'ASP

2. Objectifs de l'action

- Couvrir les besoins des familles par une implantation prioritaire des Rpe sur des territoires dépourvus
- Renforcer l'accès à l'information des familles sur les modes de garde disponibles
- Améliorer l'accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil et dans l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel
- Renforcer l'offre de services des équipements existants
- Accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles et pour leur employabilité.

4. Résultats attendus

- Le déploiement d'offres nouvelles de Rpe
- L'augmentation du nombre d'Etp d'animateur de Rpe
- L'amélioration de l'information et de l'accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil du jeune enfant
- Le renforcement de l'attractivité du mode d'accueil individuel
- Les démarches des parents facilitées
- La coordination des acteurs sur le territoire.

4. Participants à l'action

- La Caisse d'allocations familiales
- Le Conseil départemental (protection maternelle et infantile)
- Les communes
- Les professionnels de l'accueil collectif et de l'accueil individuel
- Les Maisons des 1000 premiers jours

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action

1er semestre 2025	Réalisation d'une étude des besoins sur la commune d'implantation en s'appuyant afin de permettre au porteur de projet d'effectuer un choix éclairé sur l'opportunité de créer un Rpe. Il est souhaitable de s'appuyer sur le diagnostic Ctg ou toute autre étude existante sur le territoire pour collecter les données.
	Mettre en place d'un comité de pilotage partenarial pour accompagner la réflexion et la création du Rpe
	Identifier des locaux facilement accessibles aux assistants maternels accompagnés d'enfants
	Solliciter l'avis de la Pmi afin de vérifier que les locaux sont adaptés à l'accueil des jeunes enfants
2ème semestre 2025	Recruter un animateur Rpe justifiant d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants ou du travail social.
	Elaborer un projet de fonctionnement.
	Faire une estimation de l'ensemble des coûts à prévoir en fonctionnement et en investissement afin de vérifier la capacité de cofinancement de l'opération.
	Formuler des demandes d'aide financière en investissement et/ou fonctionnement auprès de différents partenaires.
2025	Contractualiser les partenariats
2026 à 2027	Mise en place du relais petite enfance

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027

Année	2024	2025	2026	2027
Budget/institution	Caf : 208 713 euros par an (moyenne)			

7. Objectifs et progression :

Trajectoire de développement 2024/2027		
LES ABYMES	52 586	2
CAPESTERRE BELLE EAU	17 888	1
LAMENTIN	18 804	1
PETIT BOURG	24 560	1
SAINT FRANCOIS	13 150	1
SAINTE ROSE	17 878	1

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de RPE	Non précisé	9	+3	+4	16
Nombre d'ETP financés par la Caf dans les RPE	Non précisé	5,16	6	6,5	7
Part des villes de plus de 10000 habitants avec un RPE implanté sur la commune	Non précisé	60%	70%	90%	100%

Fiche action n° 13

Thématique	Petite enfance
Orientation	Favoriser le rééquilibrage territorial et l'accessibilité de l'offre pour mieux répondre aux besoins des familles.
Action	Déployer le plan cantine
Pilote(s)	Préfecture

1. Contexte justifiant l'action

Un constat partagé par les acteurs de l'Education, les parents d'élèves et les collectivités territoriales montre que le temps de la pause méridienne dans les écoles maternelles et primaires est, dans la grande majorité des situations, vécu comme difficile pour les enfants et les animateurs périscolaires.

Les conditions d'accueil des enfants, le manque de proposition d'activités périscolaires de qualité, la faiblesse de la qualification des équipes d'animation (peu d'habilitation en accueil de loisirs périscolaire), la vétusté de certains locaux et le manque de temps pour déjeuner font que ces moments importants dans la journée des enfants ne sont pas un lieu propice à la récupération, à l'apaisement et plus généralement à la réussite éducative et scolaire. Les acteurs constatent également que ces temps méridiens, très souvent, sont propices à de l'agitation, à de la violence des enfants entre eux voire, dans les situations les plus conflictuelles, entre les enfants et les équipes d'animation périscolaire.

2. Objectifs de l'action

L'objectif central de ce plan est de lutter contre l'échec scolaire et éducatif et les problématiques de santé publique telles que la question de l'obésité infantile.

Dans une logique d'action interministérielle en lien direct avec les besoins des enfants dans les écoles élémentaires de Guadeloupe, les objectifs du plan cantine 2024/2027 est de permettre l'amélioration :

- Des conditions d'accueil des enfants, et des équipes d'animation et du personnel de cantine, sur les questions de l'acoustique, de la chaleur et de l'ergonomie des espaces de restauration ;
- De la proposition d'activités périscolaires de qualité sur l'ensemble du temps de la pause méridienne ;

- D'une meilleure articulation entre les temps scolaires et périscolaires notamment dans le suivi des enfants (harcèlement, violence, suivi médical, etc) ;
- Des compétences des agents des collectivités (avec le CNFPT) et des salariés des associations œuvrant sur ces temps ;
- De la qualité des repas servis en s'appuyant notamment sur les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) favorisant ainsi les produits locaux et les circuits courts ;
- Des conditions d'accès tarifaires des cantines scolaires aux familles.

3. Résultats attendus

Améliorer le fonctionnement, l'organisation et la prise en charge des enfants sur les piliers éducatif (lien école/cantine), socio-culturel (proposition d'animation), alimentaire (accueil lors des déjeuners et contenu de l'assiette) et bâtiminaire (amélioration des conditions lors des déjeuners et des activités intérieures et extérieures).

4. Participants à l'action

Commune	Nom de l'école élémentaire retenue
Les Abymes	Grand Camp 2
Baie Mahaut	La Jaille
Basse-Terre	Gaston MICHINEAU
Saint-Claude	Félix LABAN
Gourbeyre	Luce JOSEPH
Trois-Rivières	Gérard LAURIETTE
Terre de Haut	Bourg
Terre de Bas	Petite Anse
Vieux Fort	Auguste FELER
Bouillante	Bourg
Vieux Habitants	Parfait TALBOT

Commune	Nom de l'école élémentaire retenue
Deshaies	Ferry
Pointe-Noire	Guyonneau
Baillif	Gratien CANDACE
Capesterre-Belle Eau	Léonce MINATCHY
Goyave	François AUGUSTE
Petit Bourg	Maurice CHOVINO
Le Gosier	Armand LAZARD
Morne à l'Eau	Ernest PALLAS
Anse Bertrand	Jules PLAISANCE
Petit Canal	Adolphe BOREL

Commune	Nom de l'école élémentaire retenue
Port Louis	Josette ERHARD
Pointe-à-Pitre	Raphael JOLIVIERE
Sainte Anne	Raymond et Gisèle MATHURINE
Capesterre de Marie-Galante	André PASBEAU
Grand Bourg	Marie-Antoinette CELLON
Saint Louis	Léopold LUBINO
Le Lamentin	Bourg 2 Blachon
Sainte Rose	La Boucan
Saint-François	groupe scolaire de Pombiray
Le Moule	Albert DEBIBAKAS
La Désirade	Beauséjour

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action

Organisation prévisionnelle

1) choix des 32 écoles élémentaires retenues par les communes en lien avec les inspecteurs de circonscription, les déléguées du préfet en quartiers prioritaires et les référents des CTG dans les communes.

2) l'élaboration d'évaluation autonome et objective réalisée au sein des cantines scolaires sur les 4 piliers suivants :

- éducatif : lien école/périscolaire
- socio-culturel : qualité de l'accueil de loisirs (en vue de son agrément)
- alimentaire : qualité de l'accueil et des repas
- bâtementaire : prise en compte des problèmes techniques comme ceux sonores, de chaleur, d'eau, d'accueil des enfants porteurs d'un handicap.

3) après présentation d'un projet individualisé pour chaque cantine en fonction des résultats de l'évaluation, délibération des projets en conseil d'école et au conseil municipal

4) signature d'une convention quadripartite entre l'école/le rectorat, la commune, la CAF et les services de l'État. Cette convention permettra une labellisation de l'école participante. Cette convention reprendra l'analyse de la situation 0, sa place dans le baromètre ainsi que le plan individualisé d'évolution sur les 4 piliers.

5) mise en place du projet avec une évaluation permanente avec les équipes éducatives et municipale.

Calendrier prévisionnel

Activités de l'action	Période prévisionnelle
Choix de l'école élémentaire retenue par les communes	Avant le 11 juillet 2024
Présentation du dispositif aux parents d'élèves par les directeurs d'école	À partir du 12 septembre 2024 et avant l'évaluation dans les cantines
Réalisation des évaluations dans les cantines	<p>- du 16 septembre au 20 septembre 2024 : Basse-Terre, Baillif, Goyave, Le Gosier, Morne-à-l'eau, Anse-Bertrand, Port-Louis, Sainte-Anne, Capesterre-de-Marie Galante, Grand Bourg, Saint-Louis, Sainte-Rose, Saint-François, Le Moule</p> <p>- du 23 septembre au 27 septembre 2024 : Baie-Mahault, Saint-Claude, Gourbeyre, Trois-Rivières, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, Vieux-Fort, Bouillante, Deshaies, Capesterre-belle-Eau, Pointe-à-Pitre , La Désirade</p> <p>- du 30 septembre au 3 octobre 2024 : les Abymes, Vieux-Habitants, Pointe-Noire, Petit-Bourg, Petit-canal, Le Lamentin</p>
Construction des projets individuels par cantine	Au fil de l'eau à la suite de la réalisation des évaluations
Transmission des projets à la caisse nationale d'allocations familiales	1er novembre 2024
Délégation en conseils d'école et municipaux et signature des conventions	Au fil de l'eau à la suite de la réalisation des projets individuels
Démarrage des actions dans chaque cantine	Au fil de l'eau suite à la signature des conventions
Evaluation par cantine et en collectif	À partir de janvier 2025 et tout au long du projet

Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027

Année	2024		2025		2026		2027
Budget/année	729 000 euros		1 280 000 euros		80 000 euros		A déterminer
Budget /institution	Etat	264 000 euros (pacte des solidarités) 400 000 euros (stratégie pauvreté) 40 000 euros (DAAF) 25 000 euros (politique de la ville)	Etat	200 000 euros (stratégie pauvreté) 40 000 euros (DAAF) 20 000 euros (financement Guadeloupe promotion santé)	Etat	40 000 euros (DAAF) 20 000 euros (financement Guadeloupe promotion santé) 20 000 euros (ACM)	
			ARS	20 000 euros (ACM)	ARS		
			DRAJES	20 000 euros (ACM)	DRAJES		
			CAF	1 000 000 euros			

Objectifs et progression :

suite aux évaluations dans les 32 cantines élémentaires retenues

	Points à maintenir et à essayer	Points à améliorer et à déployer
PILIER EDUCATIF	<ul style="list-style-type: none"> - bonne relation entre le directeur d'école et le référent périscolaire municipal : échanges réguliers sur le comportement des enfants - plus les relations avec les enseignants sont régulières et nourries plus la gestion des enfants est facilitée - dans l'ensemble, bonne prise en charge des enfants porteur d'un handicap 	<ul style="list-style-type: none"> - la coordination régulière entre les équipes éducatives et socio-culturelles sur les activités et le bien-être des enfants - la présentation de l'organisation et des activités proposées à l'attention des équipes enseignantes (vers des projets communs école/cantine...) - la temporalité entre la fin du service du repas et la reprise de la classe
PILIER SOCIO-CULTUREL	<ul style="list-style-type: none"> - globalement une tarification adaptée aux situations des familles - toutes les cantines proposent des activités encadrées ou libres, à l'extérieur dans la plus grande majorité des situations - des pratiques très intéressantes de convention entre des associations et des communes afin de compléter les compétences des équipes municipales 	<ul style="list-style-type: none"> - le matériel pédagogique à disposition des équipes d'animation - la formation pédagogique et éducative des équipes d'animation (la qualité des activités proposées dépend souvent de la mobilisation de l'animateur) - la connaissance et de l'articulation avec le PEDT et le projet d'école - la préservation, la sécurisation et le rangement du matériel pédagogique des équipes d'animation
PILIER ALIMENTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - bon suivi des recommandations nutritionnelles = présence régulière d'un diététicien pour la préparation des menus - préparation qualitative des déjeuners par les cuisines centrales avec des propositions de produits locaux - actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire (adaptation des portions à l'âge des enfants, possibilité de se re-servir, transfert des restes aux CCAS, etc.) - utilisation majoritaire de la plateforme « ma cantine » 	<ul style="list-style-type: none"> - la participation des producteurs locaux aux déjeuners ; travail sur la construction des marchés publics et la valorisation des filières courtes et locales ainsi qu'en parallèle sur la mobilisation des producteurs locaux afin qu'ils répondent aux marchés de restauration scolaire - la qualité de la présentation des assiettes et la manière éducative et pédagogique de déjeuner avec les enfants (les faire goûter, éviter les gaspillages, favoriser les échanges entre les enfants, avec les adultes, etc.)
PILIER BATIMENTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - aucun établissement n'a présenté de cas de vétusté ou d'insalubrité important ou préoccupant 	<ul style="list-style-type: none"> - la qualité de la ventilation de l'air et de l'acoustique dans les espaces de restauration - l'utilisation ordinaire des classes pour répondre aux contraintes climatiques ainsi que pour développer des activités manuelles, des temps de retour au calme avant la classe - le nombre d'espace ombragé dans les cours

4.3. L'ENFANCE

L'offre éducative en direction des 6 -11 ans

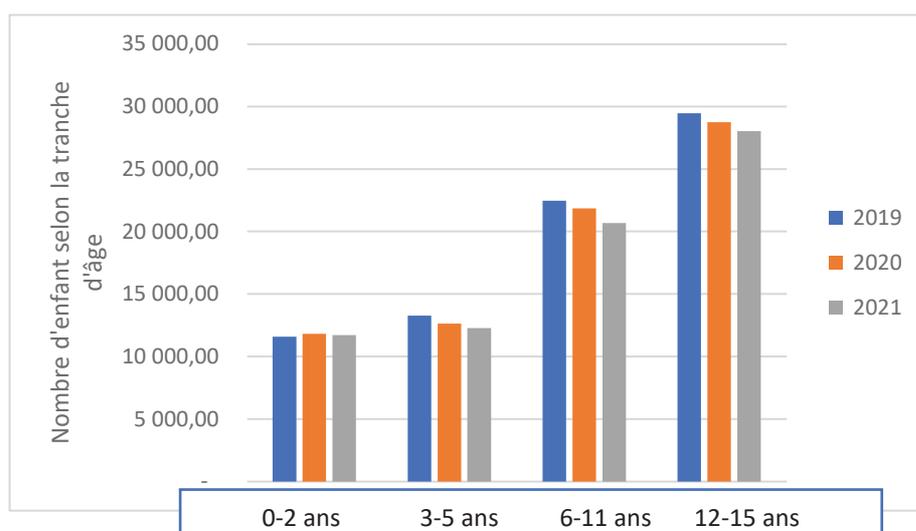
Une offre éducative globale permet **de mieux articuler les temps scolaire, extrascolaire et périscolaire favorisant la construction et l'épanouissement de chaque enfant et de chaque jeune.**

Cette offre s'appuie sur des dispositifs diversifiés et complémentaires mais nécessite la mobilisation des acteurs locaux, dans une logique d'ingénierie territoriale.

Le cadre partenarial coordonné par les services déconcentrés, et constitué des services de l'État, le Département, la Région, des collectivités locales, de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et du Rectorat, des associations, doit permettre la mise en place d'une alliance éducative formalisée par un projet territorial.

4-3-1 Les chiffres clés

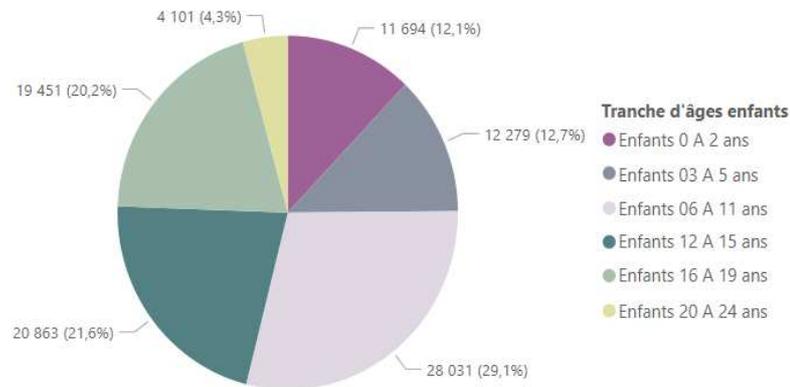
 **40 310** enfants de 3 à 11 ans dans le département en 2021.





Les 3-11 ans représentent près de **50 %** de la population des enfants de 0 à 24 ans.

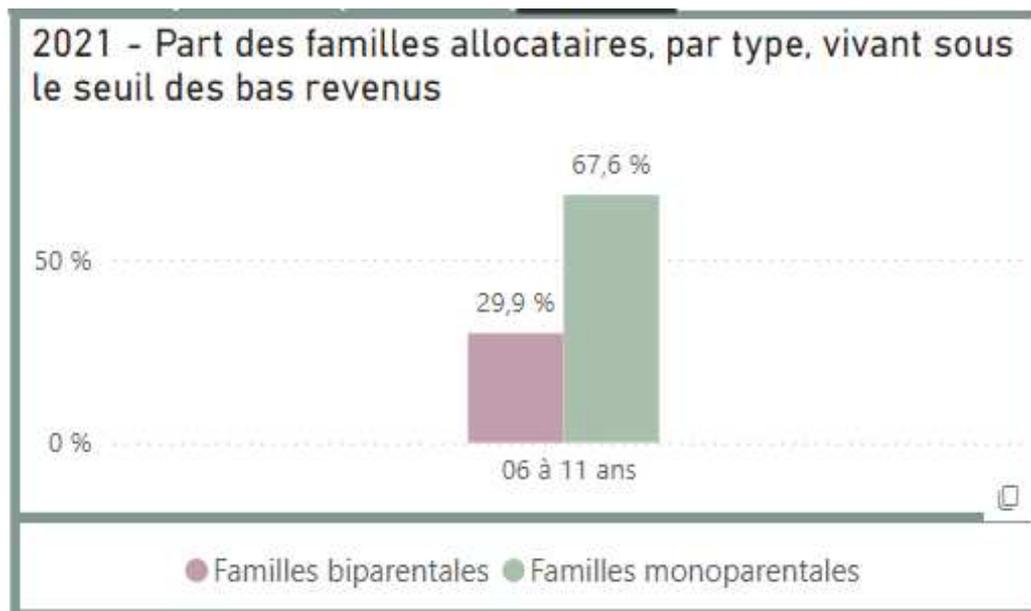
Répartition des enfants selon les tranches d'âges



67,6% des familles monoparentales avec enfants de **6 à 11 ans** vivent sous le seuil de bas revenus.



Soit **15 184** enfants de **6 à 11 ans** vivent dans un foyer à bas revenus soit **54,2%** de cette tranche d'âge.



4-3-2 Etat des lieux : Parole d'acteurs du terrain

- Une grande diversité d'acteurs associatifs
- La volonté des communes de développer une offre de loisirs éducative de qualité sur leurs territoires
- Les résultats de l'étude qualitative des ALSH initiée par la DRAJES
- Les modalités d'habilitation des accueils collectifs de mineurs mises en œuvre par la DRAJES et permettant de garantir le respect des normes d'encadrement, la sécurité des conditions d'accueil et la qualité des projets
- Une offre éducative qui repose sur une complémentarité des acteurs
- Le déploiement des colos apprenantes
- Le déploiement des projets éducatifs de territoire / Plan mercredi
- Soutien financier du Conseil départemental aux organismes pour les projets d'accompagnement des enfants, dans tous les domaines
- L'offre du Conseil régional
- Le soutien financier de la Caf par le biais de la prestation de service Accueil de loisirs
- La présence et le rôle des acteurs de l'animation (Crajep, Folg, Francas...)

- Un accès aux activités de loisirs encore difficile pour les enfants en situation de handicap
- Un personnel faiblement qualifié pour l'accueil des enfants en situation de handicap en ACM
- L'inclusion sociale (handicap, illettrisme, langue...) généralisée dans les accueils collectifs de loisirs
- Des ressources humaines insuffisantes afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap
- Des familles précaires qui ne peuvent pas assumer les dépenses liées à un accueil de loisirs ou partir en vacances avec leur(s) enfant(s)
- Des accueils de loisirs déclarés concurrencés par des garderies non déclarées
- Une absence de visibilité sur la politique tarifaire appliquée par les accueils de loisirs
- Une inaccessibilité financière qui contribue à inciter les familles à recourir à des garderies qui proposent des tarifs très bas.
- Le départ en vacances demeure complexe pour les familles guadeloupéennes à bas revenus.
- Une absence de coordination et de travail en réseau des acteurs de l'enfance et de la jeunesse
- Des projets éducatifs qui sont peu attractifs et qui ne fidélisent pas les adolescents dès 12 ans
- Des animateurs qui ne sont pas suffisamment formés
- Des équipements obsolètes qui doivent être rénovés et qui n'incitent pas les parents à inscrire les enfants
- Des parents peu investis dans les actions proposées
- Une absence de connaissance des gestionnaires sur les dispositifs permettant d'améliorer la qualité des accueils
- Une absence de visibilité de l'offre pour les parents
- Un faible partenariat entre les écoles et les associations
- Des PédT signés mais qui ne sont pas mis en œuvre et qui n'intègrent pas les associations

LEVIERS

- **Mise en place du CDSF**
- Généralisation des PEDT/Plan mercredi
- **Déploiement des contrat péyi**
- 92 % des communes signataires d'une convention territoriale globale
- Des enveloppes financières Caf dédiées à l'amélioration de la qualité d'accueil

RISQUES

- Des difficultés de mobilité qui freine l'accessibilité aux services
- Des accueils de loisirs qui ne bénéficient pas de cofinancement ou de mise à disposition des collectivités
- L'accès à la formation des animateurs
- La fragilité financière du secteur associatif
- Des locaux qui ne répondent pas à toutes les conditions de sécurité

VERBATIM DES ACTEURS DE TERRAIN

- ✓ *Faciliter l'accès à la formation pour l'accueil des enfants en situation de handicap*
- ✓ *Favoriser l'accessibilité des équipements pour les enfants et leurs familles*
- ✓ *Sensibiliser et accompagner les parents à l'éducation des enfants, aux fondamentaux au niveau de l'école, aux codes (notamment pour les parents primo- arrivants)*
- ✓ *Accompagner les parents en situation de fragilité sociale*
- ✓ *Rendre les projets éducatifs plus attractifs, innovants, favorisant des espaces d'expression, la culture artistique, le culturel*
- ✓ *Renforcer les contenus des projets*
- ✓ *Fédérer le milieu enseignant, les équipes éducatives*
- ✓ *Développer les partenariats pour permettre les actions innovantes, permettre la réalisation des actions (par exemple, les cuisines centrales peuvent être mobiliser pour des ateliers)*
- ✓ *Développer des actions d'éducation au développement durable et aux risques majeurs ; permettre aux enfants d'être acteurs*
- ✓ *Accompagner les enfants au développement de leurs potentialités*
- ✓ *Mobiliser et fédérer les parents pour mieux accompagner les enfants*
- ✓ *Légitimer et formaliser la présence des parents au sein de l'élaboration des différents schémas (Pedt, Evs...)*
- ✓ *Animer et évaluer les Projets éducatifs de territoire*
- ✓ *Harmoniser et mettre en réseau les différentes initiatives, fonctionner en transversalité, coordonner les actions*
- ✓ *Permettre aux associations d'intervenir au sein des écoles ; simplifier l'accès des associations aux écoles pour avoir leurs publics*

4-3-3 Enjeux

ENJEUX

- **Privilégier le bien-être physique, émotionnel et intellectuel de l'enfant en proposant un cadre d'accueil adapté et sécurisé au sein duquel les enfants et les jeunes peuvent grandir, apprendre et s'épanouir pleinement**
- **Réduire les inégalités d'accès des enfants et des adolescents aux activités de loisirs éducatifs**
- **Contribuer à l'épanouissement, la socialisation et la prise d'autonomie des jeunes Guadeloupéens**
- **Renforcer l'accessibilité et la qualité de l'offre en faveur des enfants et des adolescents en situation de handicap**
- **Faire des projets éducatifs territoriaux le cadre de référence commun au service d'une stratégie de continuité éducative territorialisée**
- **Renforcer l'attractivité de l'offre**

4-3-4 Orientations stratégiques et actions retenues

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- Favoriser l'épanouissement des enfants et des adolescents par une meilleure mobilisation et articulation des différentes offres existantes (services de l'état, conseil départemental, Drajés, Rectorat, Caf...)
- Renforcer le rôle des PEDT/Plan mercredi comme outil d'articulation de la politique enfance au sein des collectivités
- Favoriser le rééquilibrage territorial de l'offre pour mieux répondre aux besoins des familles.
- Renforcer l'accessibilité financière et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs
- Favoriser les départs en vacances des enfants en séjour collectif
- Accompagner la qualité de l'accueil et la diversification des projets pédagogiques

Fiche action n°14

Thématique :	ENFANCE
Orientation :	Favoriser les départs en vacances des enfants en séjour collectif
Action :	Poursuivre la structuration d'une offre de vacances collectives (Colos apprenantes) diversifiée et accessible.
Pilote(s) :	Etat / DRAJES

1. Contexte justifiant l'action

Les « colos apprenantes » sont des accueils collectifs de mineurs proposés par des organisateurs (associations, collectivités) offrant aux enfants et aux jeunes des vacances associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de grands thèmes comme la culture, la citoyenneté, le sport ou le développement durable.

Ces séjours « colos apprenantes » sont labellisés par l'État pour être reconnus comme tels et subventionnés. Ils sont ouverts à tous les publics mais certaines familles peuvent bénéficier d'une quasi gratuité si elles rentrent dans des critères spécifiques.

Les « colos apprenantes » accueillent les enfants et les jeunes scolarisés de 6 à 17 ans, en priorité ceux dont le Quotient Familial est inférieur à 1500 € (seuil DRAJES) et/ou 700 € (seuil CAF) résidant sur l'ensemble du territoire avec une attention particulière sur les secteurs « fragiles » (QPV, zones rurales excentrées...). Le dispositif doit aussi pouvoir bénéficier aux enfants en situation de handicap, aux enfants en situation de décrochage scolaire ainsi qu'aux mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

De plus, une vigilance particulière sera également accordée à la mixité des publics, avec une cible de 50 % de filles parmi les bénéficiaires.

Sur le territoire

Le dispositif « colos apprenantes », mis en œuvre depuis 2020 (Juillet Aout Septembre) s'est déployé sur quatre ans pour couvrir les vacances de Pâques, Juillet, Aout et Toussaint.

- De 450 jeunes partant en séjour en Guadeloupe, l'action a favorisé le départ en vacances d'une moyenne de 1400 jeunes de 6 à 17 ans entre 2020 et 2024.

- Le nombre des partenaires organisateurs d'accueils Collectifs de Mineurs est passé de 10 à 20.
- Les sites proposés se sont déployés dans les mêmes proportions sur l'ensemble du territoire (Saintes et Marie Galant) et les Iles du Nord (St Martin et St Barthélémy), offrant une opportunité de découverte du patrimoine au plus grand nombre de jeunes

2020		2021		2022		2023		2024	
Séjours 41	Effectif 1435	Séjours 40	Effectif 850	Séjours 43	Effectif 1 287	Séjours 59	Effectif 1 306	Séjours : 50	Effectif 1 212
Crédits DRAJES : € Politique de la ville : €		Crédits DRAJES : 214 861€ CAF : 340 000€		Crédits DRAJES : 130 216€ CAF : 400 000€		Crédits DRAJES : 170 184€ CAF : 400 000		Crédits DRAJES : 188 798€ CAF : €	

2. Objectifs de l'action

- Pérenniser le financement de l'action pour organiser l'offre et la diffuser auprès des bénéficiaires au plus tôt.
- Harmoniser le montant du quotient familial

3. Résultats attendus

- Une augmentation des effectifs (100 jeunes par an)
- Une augmentation du nombre de séjour/enfant
- Une plus-value éducative renforcée par une action complémentaire de formation continue

4. Partenaires de l'action

DRAJES
CAF

Souhaités :

- Politique de la Ville
- Conseil Départemental
- Conseil Régional

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action

Mobilisation de l'enveloppe DJEPVA :

Février :

- Harmonisation du cahier des charges « colos apprenantes »

Montant et modalité CAF, CD, CR, Politique de la Ville (QPV)

- Diffusion du cahier des charges (rappel des objectifs de la démarche, présentation des attendus, communication du calendrier et des modalités de candidature...), à l'ensemble des organisateurs.

Mars :

- Labellisation des projets
- Formation des nouveaux organisateurs
- Mise en place et diffusion de l'offre.

Avril à novembre / Conduite des actions sur les vacances de paques, juillet, aout et toussaint

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027 :

Année	2024	2025	2026	2027
Budget / institution	DRAJES :188 798€ CAF : 500 000€	DRAJES : 200 000€ CAF : 500 000€	DRAJES : 200 000€ CAF : 500 000	DRAJES : 200 000€ CAF : 400 000

7. Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation au 31 déc. 2023 (T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de jeunes bénéficiaires	Non précisé	1 200	1 300	1 400	1 500

4-4. LA JEUNESSE

Le cadre des politiques de jeunesse

La politique en faveur de la jeunesse est avant tout transversale et partenariale.

Elle regroupe l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement des parcours de jeunes vers l'autonomie, notamment par l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, la santé, la sécurité, les loisirs éducatifs, sportifs et culturels, la mobilité, l'engagement, et ce dans une perspective de réduction des inégalités, qu'elles soient sociales ou territoriales.

Favoriser cette autonomie implique d'agir sur tous les leviers permettant aux jeunes d'être acteurs de leur parcours, de subvenir à leurs besoins et de se réaliser en tant qu'individus.

Cette politique se décline dans de nombreux champs ministériels, aussi bien au niveau national que territorial. Dans une logique de transversalité entre les différents champs de l'action publique, elle se structure autour des axes suivants :

- **Participer au développement personnel des jeunes, favoriser leur engagement et leur mobilité ;**
- **Donner la priorité à l'éducation, à l'orientation et à la formation ;**
- **Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle ;**
- **Lutter contre les inégalités dans le parcours vers l'autonomie ;**
- **Améliorer les conditions de vie.**

4-4-1 Les acteurs de la politique jeunesse

Un réseau d'acteurs riche et diversifié

Acteurs institutionnels

La Région

Apprentissage, Formation,
insertion, Apprentissage,
Formation, insertion

Education Nationale

Education
Prévention
Lutte contre le décrochage
Formation professionnelle

La Drajes

Continuité éducative
Formation et certification (Bpjeps...)
Aménagements sportifs du territoire
Engagement et mobilité des jeunes
(Erasmus, COMOB, Snu...)

ARS

Santé et prévention

Le RSMA

Insertion socio
professionnelle des
jeunes de 18 à 25 ans

Pôle emploi

Insertion
professionnelle

Caf

Dispositifs jeunesse Accès aux
loisirs et aux vacances
Prévention (Paej)
Prise d'autonomie et engagement
dans la vie citoyenne

Le Département

Aide sociale à l'enfance
Prévention spécialisée
Accès à la culture, aux loisirs et
aux sports
Prévention contre la
délinquance

Collectivité locale

Politique jeunesse locale
Accès aux sports, aux loisirs et
à la culture
Prévention de la délinquance

Les politiques jeunesse

Maison des Adolescents

Information,
accompagnement des jeunes
Santé physique, psychique,
relationnelle et sociale,
éducative.

Mission locale

Insertion professionnelle et sociale des
jeunes de 16 à 25 ans
Autonomie dans la vie quotidienne
(logement, santé, mobilité...)
Financement des projets des jeunes
(Garantie Jeunes, Fonds d'Aide aux
Jeunes...)

Autres acteurs

Réseau des associations sportives, culturelles

Réseau des associations spécialisées dans l'accompagnement socioéducatif et l'insertion des jeunes

Point information jeunesse

Politique jeunesse locale
Accès aux sports, aux

Accueils de jeunes

Offre de loisirs éducatif
départ en vacances

Paej (Point d'accueil écoute jeune)

Information, orientation et
accompagnement des
jeunes de 11 à 25 ans

Crij (Centre régional information jeunesse)

Information, orientation
formation des jeunes

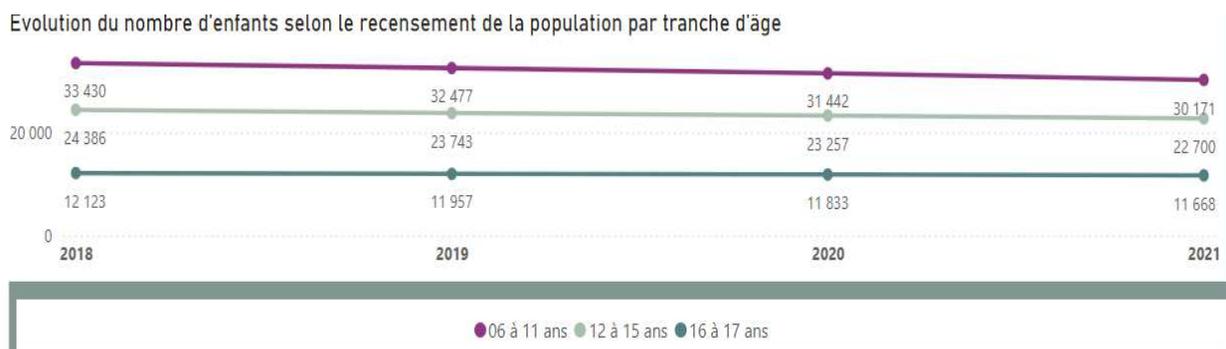
4-4-2 Les Chiffres clés



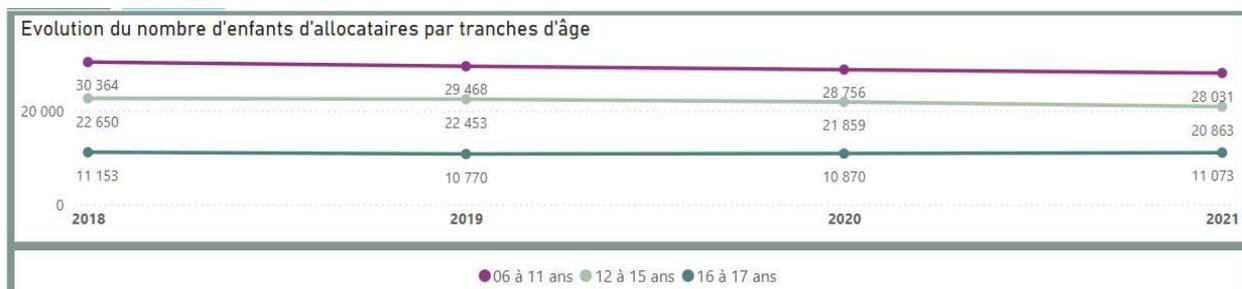
En 2021 les jeunes de 12 à 17 ans représentent 9% de la population de la Guadeloupe soit 34 368 jeunes.



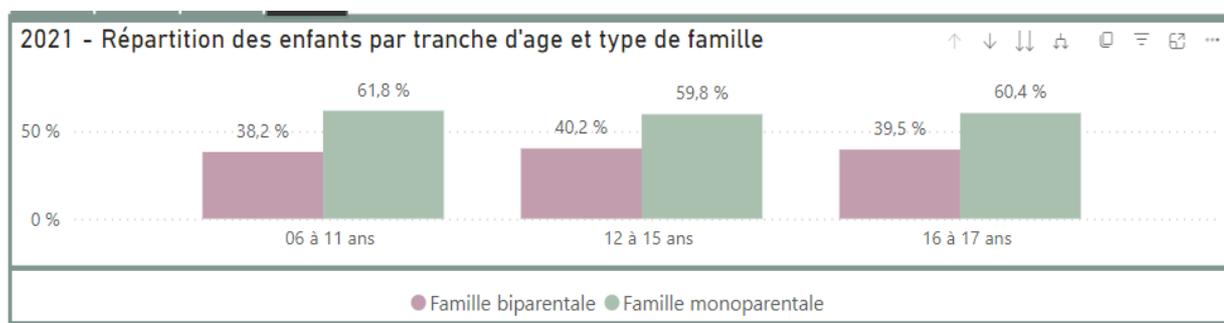
Ils représentent près de **53 % de la population âgée de moins de 6 à 17 ans.**



93% des 12-17 ans sont des enfants allocataires soit 31 936.

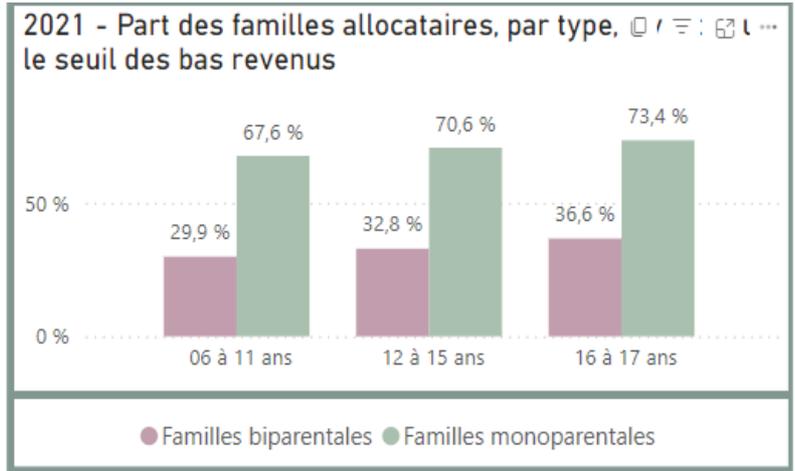


Près de **60% des 12-17 ans** vivent dans une famille monoparentale





Plus de **70%** des familles allocataires déclarées en situation de monoparentalité et avec enfants de 12 à 17 ans vivent sous le seuil de bas revenus.



4-4-3 Etat des lieux : Parole d'acteurs du terrain

FORCES

- Une bonne maîtrise des **acteurs institutionnels et associatifs** des problématiques liées à la jeunesse
- Une offre riche, diversifiée et complémentaire mise en place par de nombreux acteurs (**Région, conseil départemental, Mission locale, Drajés, Rsma, Caf...**)
- Un réseau des acteurs de la mobilité internationale (**Comob**) qui associe 20 associations qui ont pour public cibles les jeunes ayant le moins d'opportunités (13-30 ans)
- L'offre portée par la **maison des adolescents, le point d'accueil écoute jeune**
- Une offre jeunesse diversifiée mise en place par le **réseau de centres sociaux**
- Dispositif « Argent de poche » dans le cadre des quartiers d'été
- De nombreux **acteurs du monde sportif** impliqués dans l'offre jeunesse
- Des expérimentations menées sur l'ensemble du territoire par les référents jeunesse **du réseau DMJ** qui favorise le partage d'expérience, la mise en place et le relai d'actions entre les tranches d'âges
- **Relais-jeunesse utilisant l'outil média (expertise Dmj) pour faire remonter les informations, structurer les projets, effectuer des actions communes**
- De nombreuses instances de consultations mises en place
- **Région : plan action jeunesse (PAJ) :** collaboration avec des acteurs (Dmj, Etat) ; aller-vers, puis échanges individuels. Juillet 2022 : augmentation des ressources humaines pour mieux mettre en œuvre l'aller-vers (campus ...) publics : 16-35 ans ; 1035 jeunes (2022-2023) ; sessions d'information dédiées aux conseillers afin de la centraliser et la déployer auprès des jeunes. Groupes WhatsApp Paj par commune : 3000 jeunes sur les groupes
- **La mise en place par le Conseil départemental de la conférence des politiques jeunesse (SPI) : état des lieux de l'existant, propositions, plan d'actions prioritaires qui n'a pas eu les suites attendues.**
- Une offre de formation riche et diversifiée proposée par le Rsma : 25 formations professionnelles (6 mois à 1 an) ; volontaire stagiaire ; plateforme d'accompagnement médicosocial global, accompagnement « sur mesure » : 580 jeunes accompagnés en 2023.
- Le dispositif ERAMUS qui permet de favoriser le départ dans l'hexagone ; accompagnement aux projets, à l'entrepreneuriat ; l'accès à l'autonomie ;
- Travail avec l'Ase ; accompagnement au logement (passerelle)
- Des actions mises en œuvre par les communes dans une logique d'aller-vers an partenariat avec des acteurs du territoire pour créer du lien, toucher les publics cibles, mobiliser les compétences de chacun. Cela nécessite une bonne coordination.
- **Bases de données permettant de toucher le mieux possible et le plus possible les jeunes : réseaux sociaux, aller-vers (mobilisation des ressources), affiches,**
- Des initiatives afin d'adapter l'offre aux besoins des jeunes (Ex : Lakou Bosco : lien tissé avec les jeunes en difficultés en privilégiant l'aller-vers. Répondre aux problématiques de décrochage scolaire en s'intéressant aux origines des problématiques indépendamment de l'apprentissage des bases)
- **Une offre jeunesse Caf qui s'étoffe afin de favoriser l'autonomie des jeunes : prestation de service jeune, Bafa...**
- Le soutien financier Caf de dispositifs phares : Paej, Bafa, projets portés par les jeunes, Foyers jeunes travailleurs

FAIBLESSES

- De nombreux partenaires mais des actions non coordonnées entre acteurs
- Une communication insuffisante pour faciliter l'activation et l'articulation des dispositifs existants
- Un manque de coordination entre les acteurs
Les PIJ (Point information jeunesse) fonctionnent de façon irrégulière ou pas du tout.
- Des communes non couvertes pas des structures dédiées à la jeunesse, peu d'actions ; peu de ressources humaines pour favoriser la proximité et mobiliser la jeunesse.
- Le public des 14 ans -17 difficilement mobilisable sur les actions classiques ;
- Un public qui tend à devenir « invisible »
- L'offre reste insuffisante
- De jeunes étrangers en situation irrégulière : difficultés d'accès aux titres de séjour qui impactent tous les droits (procédure lourde)
- Des jeunes attirés par l'argent facile qui se laissent enrôlés très tôt dans des trafics illicites divers
- Une augmentation du nombre de mineurs ou jeunes majeurs impliqués dans des faits d'offre ou de cession de produits stupéfiants
- Un délaissement des activités de loisirs éducatifs pour les écrans sans aucun cadre
- Des comportements à risque adoptés par les jeunes
- **L'accès au logement et l'information sur les aides en la matière restent insuffisants**
- **Des jeunes qui renoncent à leurs droits découragés par les procédures administratives**
- Des problématiques de ruptures familiales en hausse recensés par le Paej (Point d'accueil écoute jeune)
- Des actions de soutien à la parentalité visant à resserrer les liens entre parents/jeunes insuffisants sur le territoire

LEVIERS

La mise en place du CDSF

L'offre et les dispositifs et initiatives existants dans le département et portés par une pluralité d'acteurs

L'offre de la Région et les fonds européens

Le déploiement du « contrat péyi » par le conseil départemental

Les fonds publics et territoires de la Caf

La convention territoriale globale signées par les communes

RISQUES

Une communication inadaptée au public ciblé

L'absence d'une instance de coordination des acteurs jeunesse

Des dispositifs de financement insuffisamment déployés sur le territoire

VERBATIM DES ACTEURS DE TERRITOIRE

- ✓ Les dispositifs ne sont pas adaptés à tous ; il faut un lien avec tous les acteurs afin de les adapter
- ✓ Mutualiser les démarches d'aller-vers
- ✓ Éviter la multiplication des lieux d'informations (orientation, formation, logements...)
- ✓ Mettre en place un espace mutualisé
- ✓ Avoir un accompagnement éducatif des jeunes
- ✓ Avoir un réseau d'accompagnement des 13-30 ans
- ✓ Une offre globale Famille/jeunesse : les réponses passent par les familles, les actions de soutien à la parentalité sont importantes
- ✓ La co-éducation est nécessaire pour les accompagner.
- ✓ Travailler sur la parentalité
- ✓ Renforcer l'offre en matière d'équipements sportifs et de professionnels (éducateurs)
- ✓ Besoin de performance ou d'inclusion ? (le sport n'est plus « amateur »)
- ✓ Réhabiliter les équipements sportifs
- ✓ Favoriser l'accès aux sports
- ✓ Renforcer l'accès à la culture et aux sites patrimoniaux
- ✓ Permettre aux jeunes d'accéder au développement personnel (Savoir être, confiance)
- ✓ Des moyens humains pour accompagner, les jeunes, former les accompagnants, encadrants
- ✓ Mobiliser des bénévoles
- ✓ Faire naître l'engagement chez les jeunes. L'immersion internationale peut permettre l'autonomie, la prise de conscience sur les capacités, sur l'engagement, sur les actions à mener (Comob : réseau informel mais très actif)
- ✓ Création de liens intergénérationnels pour la transmission des savoirs (sportifs, ...)
- ✓ Valoriser les métiers de l'animation
- ✓ Accès aux soins à faciliter
- ✓ Favoriser une prise en charge globale du jeune (logement, insertion, activité socioéducative, santé...)
- ✓ Des logements d'urgence et favoriser l'accès au logement
- ✓ Avoir une définition commune de la notion d'urgence
- ✓ Amélioration des conditions de transport/ questions liées à la mobilité
- ✓ Révision des procédures pour l'acquisition des titres de séjour

4-4-4 Enjeux

ENJEUX

Renforcer l'égalité des chances et la réduction des inégalités entre les jeunes afin que chacun trouve sa place dans la société Guadeloupéenne

Contribuer à donner à tous les jeunes les moyens d'être un citoyen engagé, inséré professionnellement, ouvert à toutes les formes de mixité, culturelles, sociales

Faire de la jeunesse Guadeloupéenne un atout en termes de potentiel et de ressource pour le territoire

Offrir aux jeunes Guadeloupéens un parcours global et personnalisé « sans couture » au regard de leurs préoccupations

4-4-5 Orientations stratégiques et actions retenues

ORIENTATIONS

- **Renforcer l'interconnaissance des dispositifs par les acteurs du champ de la jeunesse**
- **Accompagner la qualité et la diversification des projets**
- **Renforcer et accompagner l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen**
- **Favoriser l'implication des jeunes dans des projets correspondants à leurs aspirations**
- **Renforcer l'accès aux droits et aux services des jeunes**

Fiche action n°15

Thématique :	Jeunesse
Orientation :	Renforcer l'interconnaissance des dispositifs par les acteurs du champ de la jeunesse
Action :	Créer un comité thématique jeunesse rattaché au Cdsf et y intégrer les réseaux de jeunesse
Pilote(s) :	Conseil Régional / DRAJES / CRIJ

1. Contexte justifiant l'action :

La mesure 54 du Plan d'actions Interministériel pour la Jeunesse P.A.I.J, établi en mars 2022, prévoit la création d'une instance de concertation jeunesse. Une mission de préfiguration a été financée par les services de la préfecture (50K€ au titre du Plan Pauvreté) et la DRAJES (15K€). Après un premier travail de préfiguration conduit par le chargé de développement placé sous l'égide du CRIJ, des éléments sont proposés mais ne sont pas suffisants pour envisager un fonctionnement **pérenne et partagé** d'une instance régionale.

2.Objectifs de l'action :

Plusieurs objectifs sont définis :

- ✓ Favoriser la rencontre et les échanges entre les jeunes ;
- ✓ Rendre les jeunes acteurs citoyens ;
- ✓ Pour établir, grâce à une expertise préexistante (le réseau Dispositif Média Jeunes), des espaces mutualisés de concertation, d'expression et de veille en matière de jeunesse ;
- ✓ Pour Intégrer les jeunes aux débats politiques et sociétaux sur les sujets qui les concernent.

3.Résultats attendus :

Installer une instance d'expression et de propositions pour la jeunesse associant l'ensemble des acteurs publics et privés et des représentants d'associations de jeunes.

4.Participants à l'action :

Le Conseil régional a installé en 2023 une commission extra régionale jeunesse et a mis en place un plan actions jeunesse (PAJ) 16-35 ans porté par une équipe de 10 personnes et dont l'objectif est d'échanger sur les problématiques et les défis que rencontrent les jeunes en matière d'éducation, de formation, de création d'entreprise, de citoyenneté, de culture et de sport.

Une Initiative du CESER en 2023 sur l'engagement des jeunes de Guadeloupe autour d'ateliers thématiques (citoyenneté, l'engagement des jeunes).

Une Convention entre l'Etat et la fédération des centres sociaux et socioculturels de France (2022) pour notamment accompagner le dialogue entre les jeunes et des décideurs, des élus sur les années 2023-2024.

Un réseau de jeunes de la FEVES (Fédération des Espaces de Vie et Centres Sociaux de Guadeloupe et Saint Martin).

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

Une logique partenariale à développer – le rôle du CRIJ à renforcer

Pour les services de l'Etat (DRAJES) :

- Renforcer le rôle du CRIJ dans le pilotage de l'instance
- Développer l'information jeunesse – reconstitution d'un réseau BIJ
- Animer la thématique jeunesse
- Soutenir les actions de formation des relais jeunesse du territoire

Pour le Conseil régional :

- Assurer le pilotage d'une instance régionale représentative (parité – territoire)
- Intégrer des jeunes des relais jeunesse dans la composition de cette instance
- Faire le lien avec les autres acteurs notamment CRIJ et les centres sociaux
- Mettre en place une gouvernance partagée au sein de l'instance

Pour le Conseil départemental et la CAF :

- Soutenir la démarche d'engagement des jeunes
- Soutenir les initiatives proposées
- Participer à la formation des jeunes animateurs
- Impliquer les centres sociaux

Il paraît à ce stade nécessaire d'organiser une rencontre avec les principaux acteurs pour établir un bilan des actions engagées (rôle d'une instance jeunesse, la place des jeunes, le mode de fonctionnement, le partenariat et le pilotage) et évoquer les questions de financement qui restent pour l'instant très hypothétique.

Fiche action n°16

<u>Thématique</u> :	Jeunesse
<u>Orientation</u> :	Renforcer et accompagner l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen
<u>Action</u> :	Développer des dispositifs innovants de logements des jeunes - FJT
<u>Pilote(s)</u> :	Etat / CAF

1. Contexte justifiant l'action :

En Guadeloupe un jeune NEET (ni en emploi, ni en études) sur deux est peu diplômé et cohabite avec ses parents. Ce premier profil, dont la proportion est la plus élevée parmi les NEET, se caractérise par une majorité de jeunes peu ou pas diplômés vivant au sein du foyer parental. Un NEET sur deux est dans ce cas. Parmi eux, 73,8 % ont entre 15-24 ans et les hommes y sont surreprésentés. Ces jeunes peinent à gagner leur autonomie, 43,3 % sont des chômeurs de longue durée (plus d'un an).

Dans cette catégorie, trois NEET sur dix n'ont aucun diplôme ou uniquement le brevet des collèges et sept sur dix détiennent un diplôme professionnel (CAP, BEP) ou un baccalauréat.

De fait, rester au sein du domicile parental peut être une manière de se protéger de la précarité. Ainsi, plus généralement, les taux de cohabitation sont nettement plus élevés pour les jeunes en situation de chômage (60,2 %) et les étudiants (89,1 %), qui sont très souvent sans revenu. De même, habiter chez ses parents est plus fréquent pour les jeunes quel que soit leur âge (81,4 % des 15 à 24 ans et 42,1 % des 25 à 29 ans), en partie du fait de taux d'emploi plus faibles.

Compte tenu de la précarité de leurs situations, à l'instar des autres publics, les jeunes sont généralement écartés des dispositifs de logements sociaux (frilosité des bailleurs sociaux en raison de l'augmentation des situations d'impayés enregistrées).

C'est dans ce contexte que s'inscrit la création de Foyers jeunes travailleurs dans le département.

Institutions à but non lucratif, les FJT mettent à disposition des jeunes qui vivent hors de leur famille un ensemble d'installations matérielles pour leur hébergement et leur restauration ainsi que des moyens permettant, directement ou indirectement, leur insertion dans la vie sociale.

Ils favorisent la socialisation des jeunes par l'habitat et par différentes formes d'incitations et d'actions dans les domaines où se forge leur qualification sociale tels que la vie quotidienne, la mobilité, l'emploi, la formation, les loisirs, la culture.

Ils s'adressent principalement aux jeunes en voie d'insertion sociale et professionnelle âgés de 16 à 25 ans, mais sont autorisés à héberger des jeunes de 26 à 30 ans, sous réserve qu'ils représentent une fraction de l'effectif total et que l'accueil en FJT constitue une période transitoire dans leur parcours résidentiel.

La mission du FJT est caractérisée par un projet socio-éducatif, qui se concrétise par l'existence d'une infrastructure socio-éducative au sein du foyer et par la présence effective d'un personnel qualifié chargé de diverses actions : accueil, organisation du temps libre et des loisirs, information et aide aux jeunes face aux problèmes de la vie quotidienne, participation des jeunes à la vie collective, insertion sociale et professionnelle, aide individuelle.

A ce jour il n'existe aucun FJT dans le département.

Le deuxième plan quinquennal pour le Logement d'abord 2 pour 2023-2027 « Agir, prévenir, construire pour lutter contre le sans-abrisme » poursuit le mouvement visant une transformation en profondeur des modèles et des référentiels du secteur Accueil, Hébergement, Insertion (AHI) et du secteur Logement.

Pour répondre à l'augmentation des besoins des situations de grande précarité et poursuivre les grands chantiers stratégiques de transformation et de modernisation du secteur, le deuxième plan Logement d'abord a vocation à accélérer la dynamique engagée auprès de l'ensemble des acteurs au service des personnes sans domicile.

Pour la Guadeloupe, un des objectifs du plan Logement d'abord 2 est notamment la création de 185 agréments Logements Locatifs Très Sociaux (LLTS) à délivrer pour des résidences sociales généralistes ou foyers jeunes travailleurs sur la période 2023-2027.

C'est dans ce cadre que **la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) sous l'égide du Préfet de la Région Guadeloupe** a lancé un appel à projet qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 1 « produire et mobiliser des solutions de logement adaptées et abordables pour les ménages en grande précarité » et vise la désignation des gestionnaires pour 2 foyers de jeunes travailleurs sur les communes des Abymes et de Morne-à-l'Eau

2. Objectifs de l'action :

- Renforcer l'accès aux droits des jeunes en matière de logement et leur accès à l'autonomie ;
- Favoriser l'allègement des charges pesant sur les parents lors de la décohabitation de leur enfant, dans une logique de suppléance familiale.

3. Résultats attendus :

- Le déploiement d'offres nouvelles ;
- Favoriser l'insertion sociale des jeunes.

4. Participants à l'action :

- La Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS)
- La Caisse d'allocations familiales (Caf)
- Le Conseil Départemental
- Les communes

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027

Année	2024	2025	2026	2027
Budget/institution	Caf / Etat / CD : selon disponibilités financières			

Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de FJT créés	0	0	1	0	1
Nombre de jeunes insérés par le biais du FJT	Non précisé	0	Selon agrément	Selon agrément	Selon agrément



Fiche action n°17

Thématique :	Jeunesse
Orientation :	L'implication des jeunes dans des projets correspondant à leurs aspirations
Action :	Soutenir financièrement les projets portés par les jeunes et correspondant à leurs pratiques et à leurs attentes
Pilote(s) :	Etat / DRAJES

1. Contexte justifiant l'action :

L'accompagnement éducatif des jeunes de 14 à 18 ans est peu présent en Guadeloupe ; ce n'est pas une habitude et une priorité au niveau des politiques de jeunesse à l'échelle des communes.

En leur permettant de s'affirmer, de décider par eux-mêmes, de construire, d'acquérir des compétences transversales et des savoir-être dans un cadre éducatif bien défini, l'accueil de jeunes répond aux besoins des adolescent.e.s âgé.e.s de 14 à 18 ans, leur autonomie naissante tendant à les éloigner des accueils de loisirs classiques.

Dans un contexte territorial où l'oisiveté et d'autres pressions s'exercent sur les jeunes (addictions...), huit associations ont fait le choix de développer ce type d'accueil sur leur territoire respectif et en juin 2022 est né le "réseau des accueils de jeunes".

Le but est de réaliser des activités permettant aux jeunes de :

- ✓ Partager les éléments de fonctionnement courant, les projets réalisés et leurs perspectives ainsi que leurs motivations ;
- ✓ Confronter les approches, les outils, les méthodes pédagogiques ainsi que les problématiques et y apporter des solutions communes.

Le réseau s'est par ailleurs étoffé en 2024 avec le conventionnement en accueil de jeunes, de deux associations supplémentaires et de deux municipalités.

Parmi les adolescent.e.s inscrit.e.s au sein des accueils de jeunes, certain.e.s sont identifié.e.s comme Jeunes Ayant Moins d'Opportunités. En effet, certain.e.s adolescent.e.s sont isolé.e.s (milieu rural très excentré), d'autres résident au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'autres sont repéré.e.s en difficulté scolaire et/ou sociale, et certain.e.s cumulent plusieurs difficultés (obstacles liés à l'habitat, à la réussite éducative, à la vie sociale, aux difficultés financières).

2. Objectifs de l'action :

Plusieurs objectifs sont définis :

- ✓ Favoriser la rencontre et les échanges entre des adolescent.e.s issu.e.s de plusieurs communes ;
- ✓ Permettre aux adolescent.e.s de participer à des actions collectives locales à l'échelle de leur territoire respectif ;
- ✓ Rendre les adolescent.e.s, acteurs citoyens ;
- ✓ Valoriser l'engagement des adolescent.e.s sur les territoires ;
- ✓ Amener les adolescent.e.s à s'épanouir au sein du groupe dans un esprit d'échange, d'entraide et de solidarité ;
- ✓ Permettre aux adolescent.e.s d'être plus autonomes et de se responsabiliser.

3. Résultats attendus :

Les résultats souhaités du projet concernent tant les adolescent.e.s, les acteurs de jeunesse, que les partenaires institutionnels :

- ✓ Satisfaction des adolescent.e.s de conduire des activités d'engagement à l'échelle locale dans le cadre de l'éducation non formelle ;
- ✓ Inscription d'activités futures dans le cadre des programmes de mobilité internationale (ERASMUS+ Jeunesse) ;
- ✓ Ouverture à davantage de territoire l'opportunité de définir un accueil de jeunes ;
- ✓ Inscription des accueils de jeunes dans les perspectives de développements des EVS et/ou des Centres Sociaux ;
- ✓ Adjonction de la démarche d'accompagnement éducatif des jeunes par les collectivités
- ✓ Montée en compétences (professionnalisation) des acteurs de jeunesse.

4. Participant.e.s à l'action :

Les 13 accueils de jeunes aujourd'hui conventionnés :

- ✓ Association SEVE PARADI A TI MOUN (Morne à l'Eau) ;
- ✓ Association CISMAG (Saint Louis / Marie Galante) ;
- ✓ Association COBRACED (Saint Martin) ;
- ✓ Association CORRESPON'DANSE (Saint François) ;
- ✓ Association MJC DES ABYMES (Les Abymes) ;
- ✓ Association LES CLÉS DE LA RÉUSSITE (Baie Mahault) ;
- ✓ Association LALIWONDAJ (Le Moule) ;
- ✓ Association BWA LANSAN (Gourbeyre) ;
- ✓ Association SIKRYE LOISIRS FORMATIONS (Les Abymes) ;
- ✓ Centre Social BELLE EAU (Capesterre Belle Eau) ;
- ✓ Point Information Jeunesse - PIJ (Trois Rivières) ;
- ✓ Service Jeunesse (Petit Bourg) ;
- ✓ La Belle Créole (Basse-Terre).

D'autres structures pourront également participer à l'action si elles définissent au préalable un accueil de jeunes (convention / DRAJES).

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action

L'action est définie sur la base de bourses collectives qui seront octroyées à l'accueil de jeunes, dans le cadre d'un projet collectif, porté par les adolescent.e.s.

Le domaine d'intervention est ainsi très largement ouvert : culture, action sociale, protection de l'environnement, sports, arts et lettres, animation et développement local, éducation, sciences et techniques...

Chaque bourse permettra la mise en œuvre d'une activité d'engagement des adolescent.e.s, d'un projet de territoire.

Les étapes et leur calendrier :

- ✓ **Janvier** / Diffusion d'un cahier des charges (rappel des objectifs de la démarche, présentation des attendus, communication du calendrier et des modalités de candidature...), à l'ensemble des accueils de jeunes.
- ✓ **Février** / Dépôt des dossiers à la DRAJES puis les adolescent.e.s sont ensuite invité.e.s à venir présenter leur projet devant un jury constitué de professionnels de la jeunesse, sur la base de critères inclusifs. Le jury est chargé d'émettre un avis collégial sur les dossiers.
- ✓ **Mars** / Notification des décisions, puis démarrage des actions.
- ✓ **Mars à novembre** / Conduite des actions.
- ✓ **Décembre** / Bilan et perspectives sur la base d'une fiche à renseigner par les accueils de jeunes puis à transmettre à la DRAJES qui rédigera ensuite une synthèse.

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027 :

Année	2024	2025	2026	2027
Budget / institution	DRAJES / CAF : Budget à définir annuellement			

Pour 2025, la DRAJES fléchera des reliquats de crédits relevant du projet « JEUNESSE EN MOUVEMENT ».

Pour les années suivantes, la DRAJES engagera des crédits de droit commun (BOP 163), sous réserve des crédits disponibles.

7. Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation au 31 déc. 2023 (T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de bourses	Non précisé	-	8	10	12
Nombre de jeunes impliqués	Non précisé	-	40	50	80
Nombre d'accueils de jeunes impliqués	Non précisé	-	5	8	12

Fiche action n°18

Thématique :	Jeunesse
Orientation :	Renforcer l'accès aux droits et aux services des jeunes
Action :	Soutenir dans un cadre partenarial les « lieux ressources » pour les jeunes (Paej, Mda...)
Pilote(s) :	Caisse d'allocations familiales

1. Contexte justifiant l'action :

En 2021 les jeunes de 12 à 17 ans représentent 9% de la population de la Guadeloupe soit 34 368 jeunes. Ils représentent près de 53 % de la population âgée de moins de 6 à 17 ans.

Près de 60% des 12-17 ans vivent dans une famille monoparentale. **Plus de 70% des familles allocataires déclarées en situation de monoparentalité et avec enfants de 12 à 17 ans vivent sous le seuil de bas revenus.**

En moyenne, entre 2015 et 2019, en Guadeloupe, 27,3 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, soit environ 16 900 jeunes en situation de NEET (acronyme anglais de not in employment, education or training). C'est deux fois plus qu'au niveau national. Ces écarts s'expliquent principalement par une offre d'emploi limitée dans ces régions en lien avec l'exiguïté du territoire et l'étroitesse du marché économique.

Le diagnostic a permis de souligner l'importance de développer des offres spécifiques en direction des jeunes et de proposer des espaces d'échange et de libre expression en s'appuyant sur les réseaux jeunesse existants. Il s'agit également de s'appuyer sur des équipements offrant un service spécifique à ces jeunes.

Les Points Accueil-Écoute Jeunes (PAEJ) sont des structures de proximité, qui contribuent à l'accompagnement et à l'autonomisation des jeunes. Les PAEJ ont une fonction d'accueil, d'écoute, d'accompagnement pour prévenir les difficultés et les risques de ruptures familiale et sociale au moyen d'une grande variété de modalités d'interventions, adaptées aux spécificités

géographiques et démographiques des territoires. Les PAEJ doivent mettre en œuvre, avec leurs partenaires sur le territoire, des actions visant à repérer, entrer en contact et accueillir les adolescents et les jeunes adultes en difficulté qui ne peuvent ou ne souhaitent pas solliciter une aide. Ces actions permettent d'aller à la rencontre des jeunes dans leurs espaces de vie par le biais d'interventions hors les murs de la permanence d'accueil principal, pour aller-vers les publics (rdv au sein d'une structure partenaire, maraudes, animations de proximité, actions collectives de prévention...).

Les PAEJ et les MDA doivent pouvoir intervenir en complémentarité sur les territoires d'intervention et auprès des publics afin que leurs actions soient lisibles et clairement identifiées pour les bénéficiaires, les partenaires et les co-financeurs ; les PAEJ intervenant dans le champ du social, dans le soutien à l'inscription ou la réinscription des liens familiaux et sociaux, tandis que les MDA prennent en charge des situations relevant prioritairement de l'accès aux soins des publics adolescents.

2. Objectifs de l'action :

- Prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et jeunes adultes ;
- Rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur famille, les adultes, les institutions et la société dans son ensemble ;
- Participer au « bien-être » des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action.

3. Résultats attendus :

- Une meilleure accessibilité des services au plus grand nombre de jeunes ;
- La restauration des conditions de dialogue favorable entre l'adolescent/jeune et les parents ;
- La démultiplication d'actions visant à repérer, entrer en contact et accueillir les adolescents et les jeunes adultes en difficulté qui ne peuvent ou ne souhaitent pas solliciter une aide ;
- Un renforcement des liens entre le jeune et les institutions du droit commun par une pratique de la subsidiarité, c'est-à-dire en appui du jeune et des institutions, mais pas à leur place.

4. Participants à l'action :

- La Caisse d'allocations familiales
- Le Conseil départemental
- L'agence régional de santé

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

Calendrier	Actions
1er trimestre 2025	Créer une instance de coordination des PAEJ au sein du SDSF
	Réaliser le bilan des actions mises en œuvre par le PAEJ
	Evaluer les besoins non couverts et impulser, le cas échéant, les projets de création et d'implantation de nouveaux PAEJ
	Adapter le projet PAEJ conformément au référentiel national et au regard du contexte local
2 ^{ème} trimestre 2025	Mettre en place des actions partenariales de communication auprès des jeunes
4ème trimestre	Evaluer : <ul style="list-style-type: none"> - La pertinence des objectifs ; - Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs ; - Les effets de l'accompagnement pour les publics ; - La participation du PAEJ à l'élaboration de la politique jeunesse sur le territoire

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027 :

Année	Nature du financement	2024	2025	2026	2027
Caf	Fonctionnement	155 000 €	165 000 €	175 000 €	185 000 €
Conseil Départemental / ARS : budget à définir annuellement					

7. Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de Paej	1	1	1	1	1

4-5 L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

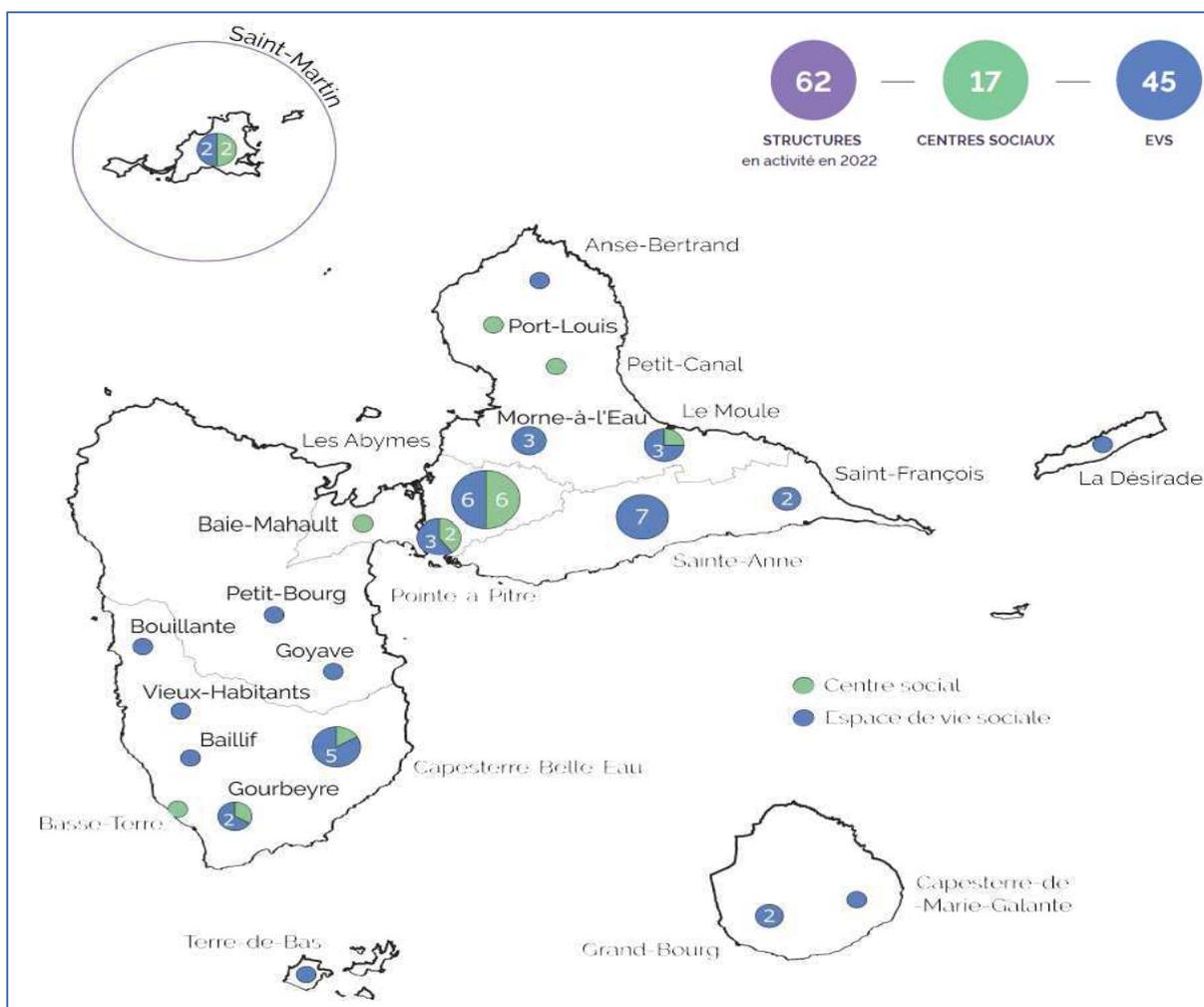
L'animation de la vie sociale, axe constant de la politique des caisses d'Allocations familiales, s'appuie sur des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale.

Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Lieux-ressources qui proposent des services et activités à finalités sociales et éducatives, ils soutiennent le développement de la participation des usagers habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

4-5-1 Les chiffres clés

62 structures agréées au 31/12/2023



Des équipements gérés majoritairement par le secteur associatif



Une implantation sur des territoires à dominante urbaine



Des acteurs qui investissent de nombreux champs d'activité, dont le projet social contribue à apporter **une réponse de proximité** dans les domaines prioritaires suivants :



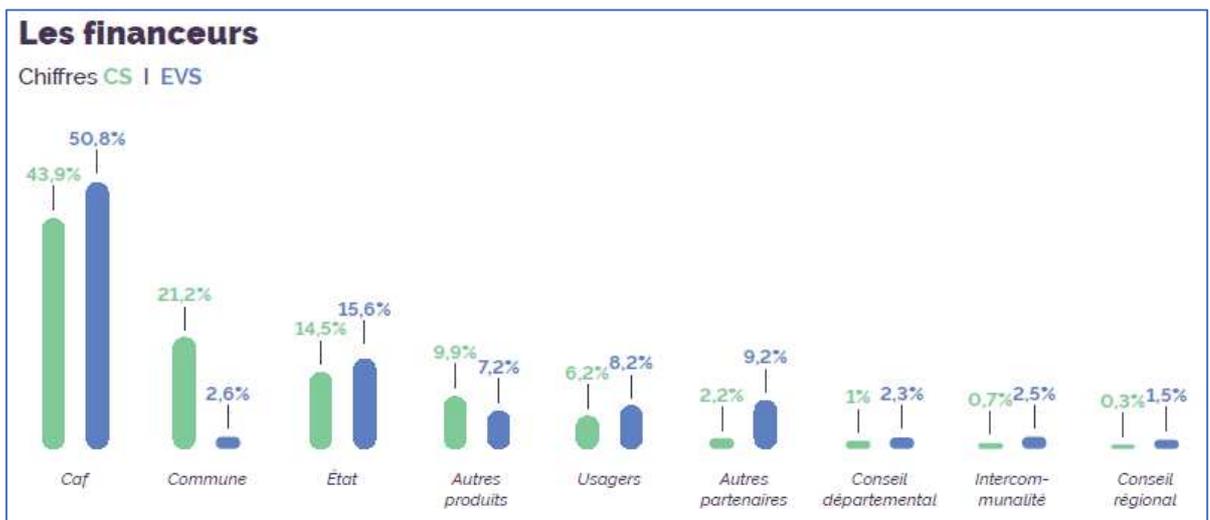
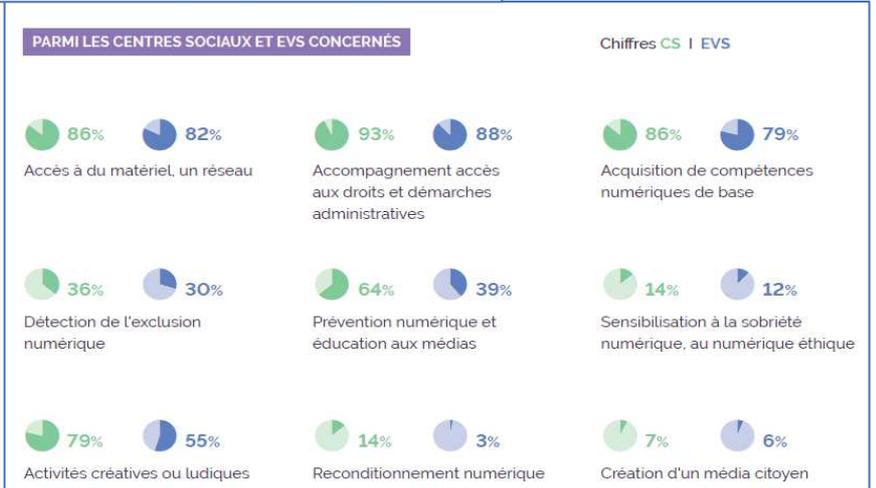
95 % des structures de l'animation de la vie sociale proposent des activités favorisant l'accès aux loisirs.

Les actions de soutien à la parentalité font également partie des actions phares portées par les équipements.

Ce secteur est également très investi dans le déploiement de services favorisant l'accès aux droits (points numériques ...) et la lutte contre l'exclusion.



Des projets sociaux dédiés au renforcement des compétences parentales et à la réussite éducative



4-5-2 Etat des lieux : Parole d'acteurs du terrain

FORCES

- Un fort développement de la politique animation de la vie sociale sur le département entre 2019 et 2022
- Une meilleure couverture du département
- Un partenariat efficient avec la Fédération des centres sociaux de France
- La création d'une fédération locale Fèves
- Une réponse de proximité aux besoins des habitants
- Des relais permettant de favoriser l'accès aux droits des habitants
- Une offre jeunesse diversifiée mise en place par le réseau de centres sociaux
- Des acteurs de la politique de soutien à la parentalité
- L'implication des habitants
- Des missions larges et intergénérationnelles
- Un rôle d'amortisseur social sur les territoires
- La reconnaissance des collectivités et des autres partenaires institutionnels (Conseil départemental, Rectorat, Cgss...)
- Des structures situées en Qpv plus facilement financées dans le cadre du contrat de ville

FAIBLESSES

Une méconnaissance de l'offre des équipements de vie sociale

Un modèle économique qui nécessite une forte ingénierie afin de faciliter les cofinancements (prospection financière, réponse aux appels à projets, justifications des financements...)

Une inflation, alourdissant la masse salariale

Le personnel des espaces de vie sociale faiblement qualifié par rapports aux centres sociaux

Quelques locaux associatifs qui doivent être mis aux normes

Des territoires où il y a peu de partenariat entre les structures EVS Conventionnés ce qui ne favorise pas la mutualisation des moyens.

LEVIERS

La mise en place du CDSF

Le partenariat avec la FCSF (Fédération des centres sociaux de France)

Le déploiement du contrat péyi par le conseil départemental

Les fonds publics et territoires de la Caf

La convention territoriale globale signées par les communes

RISQUES

Les budgets contraints des collectivités locales

Une augmentation conventionnelle des rémunérations minimales de branche applicable au 1^{er} janvier 2024. Elle entraîne un alourdissement de la masse salariale de 5 à 15 %.

Une communication inadaptée au public ciblé

L'absence d'une instance de coordination partenariale des acteurs de l'animation de la vie sociale

L'absence de schéma directeur de l'AVS

4-5-3 Enjeux

ENJEUX

Renforcer le pilotage de la politique d'animation de la vie sociale

Poursuivre le développement pour un maillage efficient du territoire

Développer et pérenniser le secteur en renforçant l'ingénierie des acteurs de l'animation de la vie sociale

Promouvoir l'animation de la vie sociale auprès des acteurs et des habitants

Favoriser l'émergence d'initiatives locales, de nouveaux outils, de pratiques innovantes,

4-5-4 Orientations stratégiques et actions retenues

ORIENTATIONS

- **Favoriser la reconnaissance du secteur de l'animation de la Vie Sociale (AVS)**
- **Mettre en lumière l'impact des interventions du secteur de l'AVS**
- **Développer la mise en réseau des acteurs de l'AVS**
- **Renforcer l'ingénierie des acteurs/professionnels du secteur**



Fiche action n° 19

Thématique	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
Orientation	Favoriser la reconnaissance du secteur de l'animation de la Vie Sociale (AVS)
Action	Elaborer une convention cadre partenariale élargie de l'animation de la vie sociale
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales

1. Contexte justifiant l'action :

La Caf de Guadeloupe et de Saint-Martin a redynamisé et développé l'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire. Elle compte actuellement 65 équipements alors qu'il y en avait 7 en 2018. Elle ambitionne, pour la durée de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027, de finaliser le rattrapage du développement de l'Animation de la vie sociale (Avs) et le maillage de l'ensemble du territoire avec un centre social ou un espace de vie sociale en proximité pour chaque habitant. Ces équipements contribuent au développement des territoires et d'une citoyenneté active en favorisant la mixité.

Pour ce faire, la Caf souhaite accompagner la pérennisation des équipements agréés et favoriser le développement de structures sur les territoires dépourvus.

Cette démarche est ancrée dans le champ du développement social local, comme une forme d'action appropriée et pertinente pour élaborer avec les acteurs locaux et la population concernée, des réponses aux questions sociales des territoires.

La Caf inscrit son action dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2023-2027 signé avec la Cnaf ainsi que des circulaires de la Cnaf de juin 2012 et mars 2016 relatives à l'Avs. En s'appuyant sur l'histoire du partenariat avec la Fcsf dans la co-construction du développement de l'Avs, elle sollicite cette fédération pour l'accompagner dans la mise en œuvre de sa politique, pour soutenir Fèves dans le développement fédéral et la reconnaître

comme une fédération de plein exercice en lui transférant l'ensemble des actions de la Fédération nationale.

Animés par cette vision identique du développement de l'Avs, le réseau national fédéral des centres sociaux, la Caf et la fédération locale mettent en œuvre un partenariat construit.

2. Objectifs de l'action :

- Formaliser le partenariat entre la CAF de Guadeloupe et de Saint-Martin, la Fcsf et la FEVES ;
- Définir les objectifs de l'accompagnement des centres sociaux et espaces de vie sociale de Guadeloupe et de Saint-Martin ;
- Poursuivre le soutien pluriannuel de la fédération locale des espaces de vie sociale et des centres sociaux (Fèves).

3. Résultats attendus :

- Le soutien au développement des structures existantes et au renouvellement des projets ;
- Le développement local de nouvelles structures ;
- L'accompagnement à la montée en compétence de tous les acteurs locaux tant professionnels que bénévoles ;
- L'appui au développement et à la structuration de la fédération locale ;
- L'impact positif des équipements d'Avs sur le territoire de la Guadeloupe et de Saint-Martin.

4. Participants à l'action :

- La Caisse d'allocations familiales
- La Fédération des centres sociaux de France
- La Fédération des espaces de vie sociale et des centres sociaux
- Les équipements d'animation de la vie sociale
- Les associations du territoire.

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

12/2024	Contractualiser avec les fédérations (Fcsf, Fèves)
1er semestre 2025	Repérer et cibler les structures à accompagner
	Repérer les territoires à développer en équipements d'Avs
	Mettre en place un comité technique tripartite regroupant les acteurs opérationnels (Caf, référents des fédérations)
	Renforcer l'accompagnement des opérateurs pour garantir la fiabilité, la qualité et la régularité des données budgétaires et d'activités
	Poursuivre l'accompagnement renforcé du réseau fédéral local
2026	Établir le bilan des partenariats engagés

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027 :

Année	2024	2025	2026	2027
Budget/institution	CAF : A déterminer annuellement			

7. Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
L'augmentation du nombre d'équipement d'Avs	66	65	67	69	71
La structuration de la fédération locale	-	-	En cours	Réalisée	Réalisée
L'émancipation de la fédération locale	-	-	En cours	En cours	Réalisée

Fiche action n° 20

Thématique	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
Orientation	Favoriser la reconnaissance du secteur de l'Animation de la Vie Sociale (AVS)
Action	Créer et maintenir les Espaces de vie sociale et les Centres sociaux, en favorisant le maillage territorial
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales

1. Contexte justifiant l'action :

L'animation de la vie sociale (Avs) s'inscrit en complémentarité des offres d'intervention sociale dans les territoires. Les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale (Evs), représentent un outil privilégié pour faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

Elles poursuivent comme finalités de façon concomitante : l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux, la prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

En 2018, la Guadeloupe comptait 1 centre social et 6 espaces de vie sociale. Saint-Martin ne disposait d'aucun équipement.

La période 2020-2021 a été marquée par un fort développement de l'Avs, avec le déploiement de 54 équipements sur de nombreuses communes du département, permettant ainsi de multiplier les offres de services et les réponses sociales aux besoins des habitants.

Au 31 décembre 2024, le département compte structures : 20 centres sociaux et 45 espaces de vie sociale. Au plus proches des besoins des publics, elles apparaissent comme des acteurs incontournables, pertinents pour développer les politiques et services aux familles du territoire. En partenariat avec Conseil départemental, les centres sociaux ont obtenu le label tiers-lieux et sont également identifiés comme des lieux d'accueil inconditionnels.

Pour autant, l'implantation d'équipements montre des zones non couvertes, en particulier dans les territoires ruraux, ce qui reste une difficulté, d'autant plus que les diagnostics territoriaux y font ressortir des besoins importants en matière d'accessibilité des services.

Par ailleurs, le modèle économique de ces structures est aujourd'hui fragilisé par la diminution des contrats aidés, par des charges importantes liées principalement aux revalorisations salariales dans le cadre des Conventions collectives nationales des Acteurs du lien social et familial et à l'inflation, conjuguées à l'absence de revalorisation des financements, à l'exception notable des caisses de Sécurité sociale.

De même, les difficultés suivantes sont aussi identifiées :

- Le partenariat est peu développé
- Les collectivités contribuent très faiblement aux ressources de fonctionnement des équipements
- Les porteurs de projets sont peu qualifiés en ingénierie sociale et en ingénierie administrative.

Il apparaît donc indispensable d'accompagner le maintien des structures existantes et de créer d'autres équipements.

2. Objectifs de l'action :

- Poursuivre le déploiement des structures d'animation de la vie sociale et dans les territoires sous- couverts ;
- Renforcer l'impact des structures d'animation de la vie sociale ;
- Pérenniser le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale sur les territoires.

3. Résultats attendus :

- Le renforcement du nombre et de la qualité des offres de services et des réponses sociales aux besoins des familles ;
- L'accessibilité des offres de services aux habitants sur tout le département de la Guadeloupe et de Saint-Martin (local, tarification, ...) ;
- La professionnalisation des acteurs de l'Avs ;
- Le développement des initiatives innovantes, citoyennes, numériques et écologiques.

4. Participants à l'action :

- La Caisse d'allocations familiales
- Les associations
- Les collectivités territoriales
- La Fédération locale
- La Fédération de centres sociaux de France

5. Méthodologie et agenda de mise en œuvre de l'action :

1er semestre 2025	Repérer, cibler et orienter les porteurs de projets d'Avs
	Accompagner la création des équipements pour mailler le territoire
	Assurer une veille et détecter les équipements en difficultés économique ou de gouvernance
	Consolider l'économie générale des structures existantes pour assurer leur pérennité (soutien des Fédérations)
	Mettre en place des coopérations entre les acteurs de l'animation sociale pour renforcer l'accompagnement et la mutualisation de bonnes pratiques
2ème semestre 2025	Maintenir les temps forts, à destination de tous les publics, pour la valorisation des projets et des structures d'animation de la vie (semaine de l'Avs...)
	Années 2026 et 2027
Années 2026 et 2027	Amplifier et/ou mettre en place une communication élargie sur les équipements, services et dispositifs, en utilisant tous les outils (Internet, médias...), et mieux la coordonner entre les différents partenaires
	Elargir les partenariats au travers de conventions ou d'appels à projets, d'une communication conjointe, de participation partagée à des temps forts
Dernier trimestre de chaque année	Consolider la démarche d'évaluation des structures d'Avs.

6. Budget prévisionnel de la programmation 2024-2027 :

Année	2024	2025	2026	2027
Budget/institution	CAF : 3041 860€ par an (moyenne)			

7. Objectifs et progression :

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Augmentation du nombre de Cs et d'Evs	66	65	67	69	71
Nombre de communes supplémentaires couvertes par un équipement	Non précisé	-	2	3	3



5- Synthèse du SDSF

THEMATIQUE	ORIENTATIONS	N°	ACTIONS	Cible obligatoire/ facultative (arrêté du 04/07/24)	PILOTE	CALENDRIER				Indicateurs
						2 0 2 4	2 0 2 5	2 0 2 6	2 0 2 7	
Parentalité	Favoriser le développement et le maintien d'une offre de service à la parentalité	1	Créer et conforter des équipements et services de soutien à la parentalité	O	CAF	X	X	X	X	Evolution du nombre d'actions relevant de la charte nationale de la parentalité Nombre de lieux ressources à la parentalité (o) Evolution du nombre de bénéficiaires
	Renforcer l'information et l'orientation des familles sur les services de soutien à la parentalité	2	Valoriser le site monenfant.fr comme le site de référence des services aux familles	F	CAF	X	X	X	X	Evolution du nombre de structures répertoriées et mettant à jour leurs informations Fréquentation du site
	Améliorer la coordination entre les acteurs de la PE (Conseil départemental, Caf, collectivités) afin de mieux accompagner les acteurs	3	Mettre en place une instance petite enfance de régulation et d'aide à la décision.	F	CD/Etat/Caf	X	X	X	X	Nombre de situation traitée par l'instance ainsi que les délais Nombre de réunions

Petite enfance	engagés dans le développement de l'offre, grâce à un soutien financier partenarial renforcé et un accompagnement en matière d'ingénierie	4	Faciliter la mise en œuvre du SPPE (Accompagner et informer les collectivités dans la mise en œuvre de leurs nouvelles compétences en matière de petite enfance)	O	Etat /CD/ Caf	x	x	x	x	Nombre de places supplémentaires d'accueil collectif PSU financées
	Renforcer l'accessibilité aux familles en soutenant le développement et le maintien des solutions de modes de garde individuelles et collectives	5	Créer des places d'accueil répondant aux besoins spécifiques des familles (l'inclusion des enfants porteurs de handicap /répit des familles/ Avip)	O	CAF	x	x	x	x	Nombre total places d'accueil EAJE Nombre de crèches Psu labellisées "à vocation d'insertion professionnelle" (AVIP) Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH ou dont le handicap est en cours de détection accueillis en EAJE
		6	Mettre en place des actions de promotion de l'accueil individuel (Semaine de la petite enfance, journée des assistants maternels, séminaires petite enfance ...)	F	CD	x	x	x	x	Taux d'occupation des structures Nombre de communication au public Supports réalisés
	Faciliter le recours à l'accueil individuel et accompagner la qualité des pratiques et des carrières professionnelles	7	Renforcer et enrichir la formation des assistantes maternelles, en incluant un volet sur l'accueil des enfants en situation de handicap	F	CD	x	x	x	x	Nombre d'assistant maternel formé ainsi que sur le handicap Nombre de formations proposées

Renforcer la qualité de l'accueil et l'offre de service petite enfance	8	Identifier et faciliter la rénovation des Eaje vétustes par un accompagnement coordonné Cd / Caf	O	CAF/ CD	x	x	x	x	Nombre de contrôles d'Eaje conjoints Caf/Cd Nombre de visites de contrôle dans des EAJE réalisées par le CD Nombre d'injonctions émises par le Cd à des Eaje
	9	Mettre en place une offre d'ingénierie renforcée	O	CAF	x	x	x	x	Nombre d'EAJE bénéficiant d'un appui à l'ingénierie renforcée Nombre d'EAJE bénéficiant de l'axe qualité du fonds publics et territoire (FPT)
	10	Améliorer l'articulation des acteurs autour du suivi, de l'accompagnement et du contrôle des établissements	O	CD / CAF / DEETS	x	x	x	x	Nombre de contrôles d'Eaje conjoints Caf/Cd Nombre de visites de contrôle dans des EAJE réalisées par le CD Nombre d'injonctions émises par le Cd à des Eaje
Favoriser l'émergence d'une nouvelle offre d'accueil	11	Développer les dispositifs passerelles	O	CAF/ RECTORAT	x	x	x	x	Nombre de dispositifs passerelles
Renforcer l'information et l'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant	12	Créer des Relais petite enfance-RPE sur toutes les communes de plus de 10 000 habitants	O	CAF	x	x	x	x	Evolution du nombre de RPE Part des villes de plus de 10000 habitants avec un RPE implanté sur la commune (o)

	Favoriser le rééquilibrage territorial et l'accessibilité de l'offre pour mieux répondre aux besoins des familles.	13	Déployer le plan cantine	F	ETAT	x	x	x	x	Nombre de cantines impactées par le plan
Enfance	Favoriser les départs en vacances des enfants en séjour collectif	14	Poursuivre la structuration d'une offre de vacances collectives (colos) diversifiée et accessible	F	CAF/ DRAJES ETAT	x	x	x	x	Nombre de jeunes bénéficiaires Nombre d'opérateurs
Jeunesse	Renforcer l'interconnaissance des dispositifs par les acteurs du champ de la jeunesse	15	Créer un comité thématique jeunesse rattaché au Cdsf et y intégrer les réseaux de jeunesse	F	REGION / DRAJES	x	x	x	x	Création d'une instance jeunesse Montant mobilisé Nombre de partenaires financés
	Renforcer et accompagner l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen	16	Développer des dispositifs innovants de logement des jeunes - FJT	F	ETAT/CAF	x	x	x	x	Nombres de FJT créés Nombre de jeunes insérés par le biais du FJT
	Favoriser l'implication des jeunes dans des projets correspondants à leurs aspirations	17	Soutenir financièrement les projets portés par les jeunes et correspondant à leurs pratiques et à leurs attentes	F	ETAT / DRAJES (Annie Michelin) / REGION / CD	x	x	x	x	Nombre de jeunes impliqués Nombre d'accueils de jeunes retenus Nombre de bourse
	Renforcer l'accès aux droits et aux services des jeunes	18	Soutenir dans un cadre partenarial les « lieux ressources » pour les jeunes (Paej, Mda...)	F	CAF	x	x	x	x	Nombre de PAEJ sur le territoire Nombre de personnes accompagnées

Animation de la vie sociale

Favoriser la reconnaissance du secteur de l'animation de la Vie Sociale (AVS)	19	Elaborer une convention cadre partenarial élargie de l'animation de la vie sociale	F	CAF	x	x	x	x	Evolution du nombre d'équipements Existence d'une fédération locale de plein exercice
	20	Créer et maintenir les Evs et les CS en favorisant le maillage territorial	F	CAF	x	x	x	x	Evolution du nombre de centres sociaux et d'espaces de vie sociale Taux de couverture départemental



Le 19 décembre 2024,

**Le Préfet
de la Région Guadeloupe**

*Pour le préfet, et par délégation,
le sous-préfet, Arnaud DURANTON*

Mr Xavier LEFFORT

**Le Président du Conseil Départemental
de la Guadeloupe**

Mr Guy LOSBAR

**Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales de la Guadeloupe et de Saint-
Martin**

Mr Patrick DIVAD

**Le Président de l'Association des Maires
de la Guadeloupe**

Mr Jocelyn SAPOTILLE

**Le Président de la Caisse d'Allocations
Familiales de la Guadeloupe et de Saint-
Martin**

Mr Cédric GEOLIER

6- Lexique

AAH : Allocation aux adultes handicapés

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

ALSH : Accueil de Loisir Sans Hébergement

AVS : Animation de la Vie Sociale

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CD : Conseil Départemental

CLAS : Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Crèche familiale : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans au domicile d'une assistante maternelle. Les enfants découvrent cependant la vie en collectivité au sein des locaux de la crèche familiale de façon régulière par journée ou demi-journée.

CS : Centre Social

CTG : Convention Territoriale Globale

EAJE : Equipement d'Accueil du Jeune Enfant

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EVS : Espace de vie sociale

Halte-garderie : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans de façon occasionnelle, à raison de quelques heures ou demi-journées par semaine. Il s'agit d'une aide pour favoriser la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des parents, notamment pour les situations de recherche d'emploi.

LAEP : Lieu d'Accueil Enfant Parent

MDA : Maison des adolescents

MAM : Maison d'Assistants Maternelles

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Médiane de revenu : valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement également (la moitié de la population gagne plus de ce seuil, l'autre moitié gagne moins)

Micro-crèche : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans pouvant accueillir un maximum de 12 enfants.

Multi-accueil : lieu d'accueil des enfants, offrant un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Par ailleurs, les multi-accueil peuvent coupler une crèche classique à d'autres modes de garde comme l'accueil périscolaire ou la halte-garderie.

NEET : Not In Education, Employment or Training (population ni étudiante, ni employée, ni stagiaire)

PAEJ : Point Accueil Ecoute Jeunes

PEDT : Projet Educatif Territorial

PIJ : Point Information Jeunesse

QPV : Quartier Politique de la Ville

REAAP : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

RPE : Relais Petite-Enfance, anciennement RAM (relais assistant maternel).

RSA : Revenu de solidarité active

SNU : Service national universel



7- Annexes



CHARTRE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

8 grands principes pour accompagner les parents

1. > Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents

: les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

2. > S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

3. > Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

4. > Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

5. > Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

6. > Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

7. > Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

8. > Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité **que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre: ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.**

Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation**
ou celle de ma famille.

2

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

7

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.



SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES de la GUADELOUPE 2024 - 2027